



# Rapport SFCR

Rapport sur la solvabilité et la situation  
financière du Groupe Fédérale Assurance

# 2022

**FEDERALE**  
Assurance 



## Table des matières

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>4</b>
<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>6</b>
A.1. Activité.....	6
A.2. Résultats de souscription .....	13
A.3. Résultats des investissements .....	24
A.4. Résultats des autres activités .....	26
A.5. Autres informations .....	26
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>27</b>
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance .....	27
B.2. Exigences d’expertise et d’honorabilité .....	33
B.3. Système de gestion des risques, y compris l’évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	35
B.4. Système de contrôle interne.....	41
B.5. Fonction d’audit interne.....	43
B.6. Fonction actuarielle.....	44
B.7. Sous-traitance.....	45
B.8. Evaluation du système de gouvernance .....	48
B.9. Autres informations .....	48
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>49</b>
C.1. Risque de souscription .....	49
C.2. Risque de marché .....	51
C.3. Risque de crédit .....	52
C.4. Risque de liquidité.....	52
C.5. Risque opérationnel .....	53
C.6. Autres risques importants.....	53
C.7. Autres informations .....	53
<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	<b>54</b>
D.1. Actifs .....	54
D.2. Provisions techniques .....	74
D.3. Autres passifs .....	77
D.4. Méthodes de valorisation alternatives .....	77
D.5. Autres informations .....	77

<b>E. GESTION DU CAPITAL.....</b>	<b>78</b>
<b>E.1. Fonds propres .....</b>	<b>78</b>
<b>E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....</b>	<b>81</b>
<b>E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital et de la solvabilité requis .....</b>	<b>86</b>

## SYNTHESE

La loi Solvabilité II et le Règlement délégué 2015/35 requièrent des entreprises d'assurance et des groupes composés par celles-ci l'élaboration de plusieurs reportings en matière de gouvernance pour permettre au public et à la Banque Nationale de Belgique, en tant que contrôleur prudentiel, d'apprécier l'adéquation de leur système de gouvernance.

Dans ce cadre, un rapport sur la solvabilité et la situation financière (« Solvency and Financial Condition Report », ci-après « SFCR ») doit être établi annuellement à destination du public.

Le rapport SFCR décrit l'activité de [FEDERALE Assurance](#), son système de gouvernance, son profil de risque et complète la remise des états quantitatifs annuels, en donnant notamment des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital.

Il convient d'envisager le résultat réalisé en 2022 par [FEDERALE Assurance](#) dans un contexte macroéconomique extrêmement peu favorable : beaucoup d'incertitudes et le manque de visibilité sur la croissance; la guerre en Ukraine et les sanctions économiques prises à l'égard de la Russie, qui ont entraîné une envolée des prix de l'énergie (gaz et électricité) et des denrées alimentaires, ont érodé le pouvoir d'achat des ménages ; une inflation record et les indexations salariales qui y sont liées ; une pénurie des matières premières et matériaux de construction, impactant aussi les prix à la hausse ; un marché financier très volatile en raison des différentes anticipations de ralentissement du rythme des hausses de taux directeurs par la Banque Centrale Européenne.

Le chiffre d'affaires a connu un recul de 3,3 %, contrairement à l'année précédente où il avait progressé de 14,2 %. L'encaissement de la Mutuelle-Vie décroît de 12,9 %. La tendance inverse est observée pour les assurances non-vie : la Caisse Commune voit, pour la 6<sup>ième</sup> année consécutive son encaissement progresser (+ 5 %). Celui de la Société Coopérative augmente pour sa part de 3,8 %. La charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) augmente et impacte légèrement le ratio sinistres/primes en IARD. Celui de la Caisse Commune continue à se dégrader, à l'instar des années précédentes. La vigilance reste plus que jamais de mise pour un certain nombre de branches d'assurances, dont l'accident du travail.

Les frais d'exploitation sont en hausse (+ 8 %), mais restent maîtrisés . Cette augmentation des coûts s'explique par les investissements requis pour la mise en conformité avec de nouvelles dispositions légales, la croissance réalisée ces dernières années, les mesures prises pour optimiser l'efficacité des processus et la productivité (essentiellement via le développement de solutions IT), ainsi que la réalisation des objectifs stratégiques fixés.

L'année 2022 a été une année particulière marquée par la forte volatilité de toutes les classes d'actifs financiers liée à la guerre en Ukraine, l'explosion de l'inflation et la forte hausse des taux d'intérêt. Elle a été caractérisée par une politique d'investissement complètement axée sur la réduction du risque pour les trois sociétés (en actions cotées et au secteur immobilier au profit des obligations d'état). L'impact en a été l'érosion des rendements récurrents

financiers et, selon les sociétés, des plus- ou moins-values sur titres vendus dans le cadre de la réduction du profil de risque du portefeuille, de même que des réductions de valeur essentiellement sur participations et sur crédit.

Le résultat de l'exercice 2022 permet à la Mutuelle-Vie d'accorder aux clients des ristournes vie (statutairement dénommées « participations bénéficiaires ») pour un montant total de € 10,8 millions (+ 44% par rapport à l'année précédente). Par contre, la Caisse Commune et la Société Coopérative n'octroient pas de ristournes. Depuis quelques années, **FEDERALE Assurance** octroie un montant moins élevé de ristournes pour renforcer ses fonds propres et pérenniser sa solvabilité (Solvency II). Cette décision fait suite à la décision de constituer des provisions (réserves) supplémentaires pour faire face aux incertitudes actuelles.

**FEDERALE Assurance** mesure pleinement le contexte macro-économique dans lequel elle évolue et les nombreux défis auxquels elle doit faire face: des taux d'intérêt qui demeurent faibles, le phénomène de délocalisation de la main d'œuvre qui impacte son chiffre d'affaires, une régulation en constante évolution, un secteur d'activités extrêmement concurrentiel, le comportement des consommateurs qui veulent des solutions digitales tout en conservant un contact humain personnalisé, une indispensable adaptation aux nouvelles technologies, les crises sanitaires et climatiques incitant au renforcement d'une approche à la fois durable et responsable ... , sans compter le contexte très particulier de 2022 évoqué ci-avant.

Pour relever ces nombreux défis de manière pérenne, **FEDERALE Assurance** a lancé en 2021 la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique à l'horizon 2025, Shape 25. L'ensemble des collaborateurs de **FEDERALE Assurance** ont été étroitement impliqués en 2022 pour mener à bien ce plan ambitieux. Celui-ci prévoit notamment des investissements importants, principalement dans le développement de solutions IT qui optimiseront l'efficacité des processus internes et offriront de nouvelles solutions digitales aux clients.

Dans le contexte actuel, le fait que **FEDERALE Assurance** demeure un assureur belge mutualiste totalement indépendant présente des atouts. Ainsi, ses objectifs sont focalisés sur sa solidité financière et sa pérennité et ce, au bénéfice de son partenaire principal : le client.

En 2022 et conformément à ses objectifs, **FEDERALE Assurance** a ainsi maintenu sa solvabilité au-delà des exigences légales (Solvency II).

CHIFFRES CLES	2021	2022
Total du bilan consolidé	€ 4,72 milliards	€ 4,14 milliards
Réserves techniques (bilan consolidé)	€ 3,10 milliards	€ 3,20 milliards
Ratio de solvabilité II (consolidé)	171,52%	181,25%
Primes émises (résultat consolidé)	€ 530,06 millions	€ 517,57 millions
Bénéfices distribués aux clients	€ 10,45 millions	€ 10,8 millions

## A. ACTIVITE ET RESULTATS

### A.1. Activité

#### A.1.1. Informations générales

##### 1. Noms – Formes juridiques

« **FEDERALE Assurance** » est composée de trois entreprises d'assurance :

- **FEDERALE Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers**, S.C., appelée ci-après : Société Coopérative ;
- **FEDERALE Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail**, considérée par la loi de contrôle du 13 mars 2016 comme une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Caisse Commune ; et
- **FEDERALE Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie**, une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Mutuelle-Vie.

Le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** comprend également plusieurs filiales décrites au point 5 ci-après.

##### 2. Autorités de contrôle

Les deux autorités de contrôle autonomes sont la Banque Nationale de Belgique, en abrégé BNB, (Boulevard de Berlaimont 14 1000 Bruxelles) et l'Autorité des services et marchés financiers, en abrégé FSMA (Rue du Congrès 12-14 1000 BRUXELLES).

##### 3. Auditeur externe

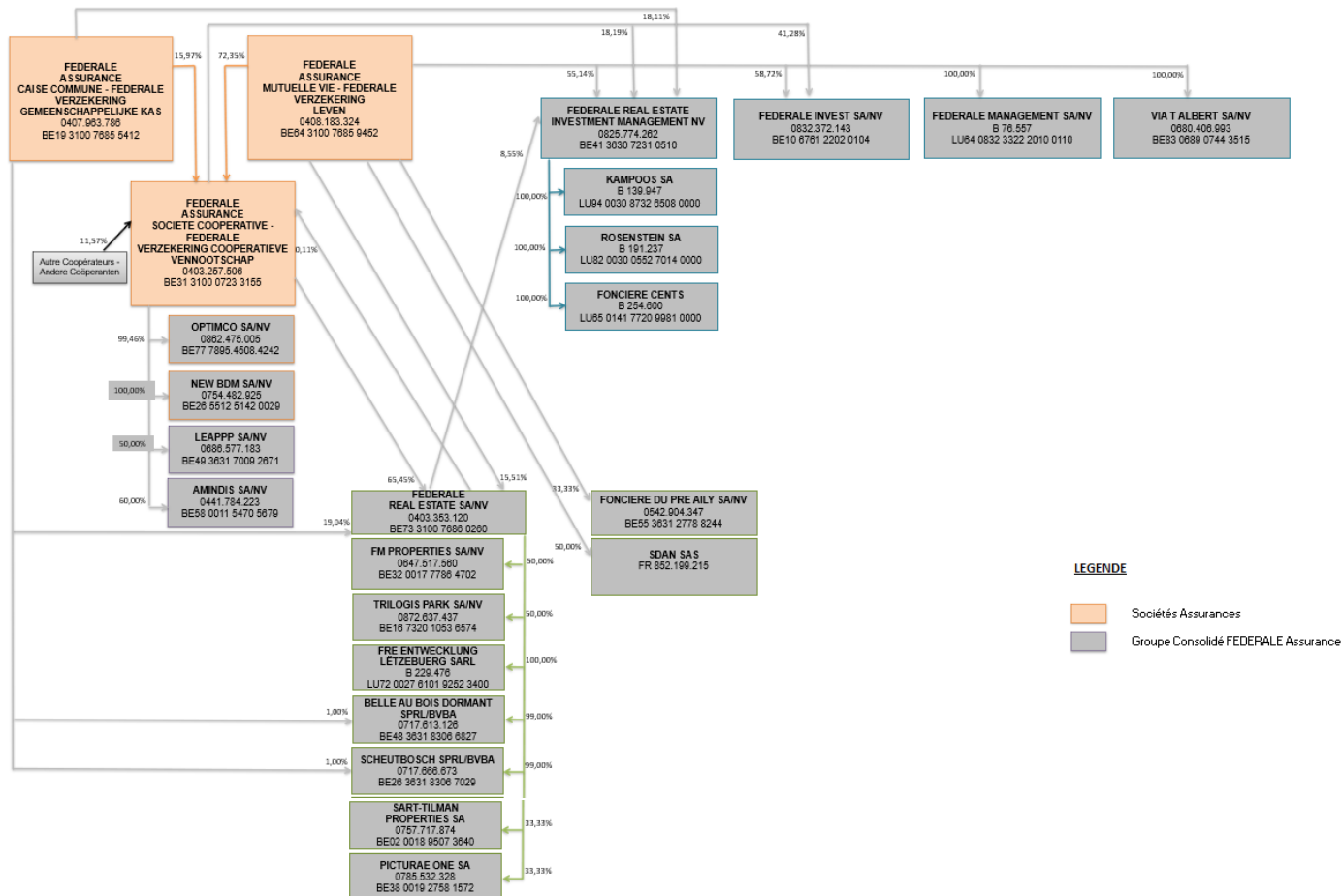
L'auditeur externe de **FEDERALE Assurance** est DELOITTE BELGIUM SC, Brussel Nationaal 1J, 1930 ZAVENTEM, représenté par monsieur Dirk VLAMINCKX.

##### 4. Actionnaires

Au 31/12/2022, les actions de la Société Coopérative sont principalement détenues par les 2 autres entreprises d'assurance et 11,57 % sont détenus par des actionnaires externes à **FEDERALE Assurance**.

## 5. Position dans le groupe

L'illustration ci-dessous montre la structure du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**, ainsi que les rapports entre les différentes entités au 31 décembre 2022.



Les sociétés suivantes font également partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2022. Elles forment, avec **FEDERALE Assurance**, le « groupe consolidé **FEDERALE Assurance** » :

### a. **OPTIMCO SA**

L'entreprise d'assurance Optimco SA, située à Anvers, est, depuis son acquisition en octobre 2018 par la Société Coopérative, une filiale de cette dernière. Elle opère sous sa propre dénomination, avec ses propres produits d'assurance et selon son modèle commercial, à savoir la distribution par des courtiers indépendants. Celle-ci établit annuellement ses propres rapports sur la solvabilité et la situation financière (RSR et SFCR). Son SFCR est consultable sur le site internet : [www.optimco.be](http://www.optimco.be).

### **b. BRACHT, DECKERS & MACKELBERT SA (BDM)**

La Société Coopérative a repris, en août 2021, les activités du souscripteur mandaté, BDM, situé à Anvers. Cette société offre des produits d'assurance IARD et est spécialisée en navigation de plaisance. Il s'agit en général de produits de niche et de solutions d'assurance sur mesure qu'elle distribue exclusivement par un réseau de courtiers d'assurance indépendants.

### **c. FEDERALE Real Estate SA**

FEDERALE Real Estate SA est chargée de la gestion du parc immobilier de [FEDERALE Assurance](#). Elle est également active dans :

- l'achat et la vente d'immeubles et de terrains ;
- les promotions et investissements immobiliers ;
- le développement et la commercialisation de lotissements ;
- le project management ;
- la participation dans des projets de promotion en partenariat ; et
- le « *Property Management* » et le « *Letting Management* » pour compte propre.

Elle est détenue par la Mutuelle-Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune.

Ses filiales sont:

- Trilogis Park SA

Cette société détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA a été créée en vue du développement et de la valorisation de bâtiments à usage d'entrepôts situés à Bierset (Liège).

- FM Properties SA

Cette société, créée en 2016 et détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière en Belgique ou à l'étranger.

- F.R.E. Entwécklung Lëtzebuerg S.à.r.l.

Cette filiale luxembourgeoise, créée en novembre 2018, est destinée à la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- Scheutbosch S.P.R.L. et Belle au Bois Dormant S.P.R.L.

Ces deux filiales belges (SPV), créées en décembre 2018, sont destinées spécifiquement à la valorisation de terrains situés à Bruxelles.

- River Park S.A.R.L.

Cette société, créée en 2019 et détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.



- Sart Tilman properties SA

Cette société, créée en 2020 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière à Angleur ( Liège).

- Picturae One SA

Cette société, constituée en 2022 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière à Angleur (Liège).

**d. FONCIERE PRE AILY SA**

Cette société, détenue à concurrence de 33,33 % par la Mutuelle-Vie a pour objet la valorisation d'un lotissement situé à Liège.

**e. Société de développement Axe Nord SAS (SDAN)**

Cette société de droit français a été constituée en 2019 et est active dans le développement logistique et immobilier dans des zones portuaires, notamment dans le port de Dunkerque, en France. Elle est, depuis 2021, détenue à 50% par la Mutuelle-Vie.

**f. FEDERALE Invest SA**

Il s'agit d'une société d'investissement institutionnel à capital variable sous la forme d'une SA (organisme de placement collectif) créée en 2011 qui a pour objet de procurer à ses actionnaires les avantages d'une gestion collective d'un portefeuille de valeurs mobilières diversifiées. Elle est détenue majoritairement par la Mutuelle-Vie.

**g. FEDERALE Management S.A.**

Il s'agit d'une société de droit luxembourgeois qui a été créée pour la gestion des contrats d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement (branche 23) et qui est détenue à 100% par la Mutuelle-Vie.

**h. FEDERALE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT SA (en abrégé FEDERALE REIM)**

La Mutuelle-Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune détiennent ensemble avec FEDERALE Real Estate SA un fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS) qui a été créé en 2017 et qui contribue aux revenus financiers. Celui-ci est principalement actif dans la gestion de maisons de repos et de logements d'étudiants.

La S.A. Kampos, active dans la gestion de kots d'étudiants au Luxembourg est détenue à 100 % par FEDERALE REIM. Cette dernière détient également la S.A. Rosenstein qui a pour but de financer la construction d'une maison de repos et de service-flats sur le site BELVAL au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que la S.A.R.L. Foncière Cents, constituée en 2021 et qui a pour objet le portage foncier relatif à un terrain au Grand-Duché de Luxembourg en faveur d'un partenaire.

**i. LEAPPP SA**

LEAPPP SA est une joint-venture créée en 2017 à parts égales par la Société Coopérative et un groupe belge de la construction et qui a pour objet la participation commune à certaines adjudications de projets d'infrastructure de type PPP (Partenariat Public Privé).

**j. AMINDIS SA**

La SA Amindis, détenue majoritairement par la Société Coopérative, exploite un logiciel de gestion d'actifs financiers utilisé notamment par [FEDERALE Assurance](#) dans le cadre de la gestion de ses actifs et du calcul du Solvency Capital Requirement (SCR).

**k. VIA T ALBERT SA**

Cette société est détenue à 100 % par la Mutuelle-Vie depuis 2022 et a pour objet la mise à disposition (et la maintenance) d'un projet d'infrastructure sur une partie du canal Albert.

**6. Lignes d'activités**

[FEDERALE Assurance](#) commercialise des produits tant en assurance vie qu'en assurance non-vie, dans la plupart des Lines of Business (« LoB ») prévues par la réglementation Solvabilité II.

**a. Société Coopérative**

La Société Coopérative commercialise et gère différents produits au sein des LoB suivantes :

<b>Agrément</b>	<b>Description</b>	<b>LoB</b>
Branche 01a	Accidents (Individuelle et collective)	LoB 02 : Income protection insurance
Branche 02	02.I. : Revenu garanti 02.IV :.Maladie	LoB 02 : Income protection LoB 01 : Medical expense insurance
Branche 03	Corps de véhicules terrestres	LoB 05 : Other motor insurance
Branche 06	Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	LoB 06 : Marine, aviation and transport insurance

Agrément	Description	LoB
Branche 08	Incendie et autres dommages aux biens	LoB 07 : Fire and other damage to property insurance
Branche 09		
Branche 10a	Véhicules automoteurs	LoB 04 : Motor vehicle liability insurance
Branche 13	Responsabilité civile (RC) générale	LoB 08 : General liability insurance
Branche 16	16.1.1. Pertes pécuniaires diverses	LoB 07 : Fire and other damage to property insurance
	16.1.2. Salaire garanti	LoB 12 : Miscellaneous financial loss
Branche 17	Protection juridique	LoB 10 : Legal expenses insurance

La plus grande partie du chiffre d'affaires est réalisée au sein de quatre LoB, à savoir les assurances liées aux véhicules (« Motor vehicle liability insurance » et « Other motor insurance») ainsi que les assurances liées aux LoB « Fire and other damage to property insurance » et « General liability insurance ».

Dans cette dernière LoB, au vu du core business de [FEDERALE Assurance](#) qu'est le secteur de la construction, la branche «RC exploitation» joue un rôle prédominant.

La S.A. Optimco commercialise et gère ses propres produits d'assurance au sein des branches 01a (Accidents), 03 (Corps de véhicules terrestres), 08 (Incendie), 10a (Véhicules automoteurs), 13 (Responsabilité civile générale), 17 (Protection juridique). La plus grande partie du chiffre d'affaires est réalisée au sein de la branche auto.

La S.A BDM en tant que souscripteur mandaté offre des produits d'assurance au sein des branches 1a (Accidents), 1b (Accidents du travail), 03 (Corps de véhicules terrestres), 06 (Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux), 08 (Incendie), 09 (Autres dommages aux biens), 10a (Véhicules automoteurs), 13 (Responsabilité civile générale), 17 (Protection juridique). La plus grande partie de son chiffre d'affaires est réalisée au sein de la branche auto.

#### **b. Caisse Commune**

La Caisse Commune commercialise uniquement l'activité « Accident du travail » et s'inscrit donc dans la LoB « Workers' compensation insurance » (Branches BNB 01a et 01b).

### c. *Mutuelle-Vie*

La Mutuelle-Vie commercialise des produits dans les trois LoB reprises ci-dessous, avec une forte prédominance dans la LoB 98 « Insurance with profit participation ».

<b>Agrément</b>	<b>Description</b>	<b>LoB</b>
Branche 21	Assurance vie individuelle Assurance groupe	LoB 98 : Insurance with profit participation
Branche 26	Produits financiers	LoB 98 : Insurance with profit participation
Branche 23	Assurance-vie	LoB 99 : Unit linked insurance
Branche 02	Assurance maladie-invalidité  Soins de santé	LoB 98 : Insurance with profit participation  LoB 01 : Medical expense insurance

### 7. Zones géographiques

**FEDERALE Assurance** est principalement active sur le territoire belge. Toutefois, quelques activités sont exercées en libre prestation de services en France, au Luxembourg ainsi qu'aux Pays-Bas mais cela reste marginal par rapport à l'activité en Belgique .

### 8. Evénements importants

En cohérence avec son plan stratégique Shape 25 et ses priorités, **FEDERALE Assurance** a cédé, le 1<sup>ier</sup> novembre 2022, son portefeuille de crédits hypothécaires et de prêts aux ACP (associations de co-proprétaires) à son partenaire externe VDK Bank qui en poursuit depuis la gestion et le développement en maintenant des liens étroits avec le groupe **FEDERALE Assurance**.



## A.2. Résultats de souscription

### A.2.1. Société Coopérative

#### 1. Données quantitatives

**Au 31/12/2021**

S.05.01.02.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)			Sheets		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)										Total
			Z Axis		Medical expense insurance	Income protection insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss		
					C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0100	C0120	C0200	
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	978,628.28	5,825,001.67	48,741,784.67	31,444,408.23	2,772,694.41	62,121,430.44	37,642,785.69	5,517,412.27	2,431,327.17	197,476,472.82			
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130													
	Reinsurers' share	R0140	489,366.99	562,026.31	2,736,727.76	996,101.81	1,405,944.88	6,419,762.80	6,333,789.34	0.00	0.00	18,943,719.88			
Premiums earned	Net	R0200	489,261.29	5,362,975.36	46,005,056.91	30,448,306.42	1,366,749.53	55,701,667.64	31,308,996.35	5,517,412.27	2,431,327.17	178,532,752.94			
	Gross - Direct Business	R0210	979,998.59	5,785,633.37	48,625,409.06	30,464,793.94	1,898,600.42	55,985,129.67	32,192,253.98	5,368,630.84	2,430,293.26	183,790,745.14			
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230													
Claims incurred	Reinsurers' share	R0240	426,893.70	624,490.22	2,736,727.76	996,101.81	1,405,944.88	6,419,762.80	1,814,015.51	0.00	0.00	14,423,936.67			
	Net	R0300	553,104.89	5,161,143.15	45,888,681.31	29,468,692.13	492,655.54	49,565,366.88	30,378,238.47	5,368,630.84	2,430,293.26	169,306,808.47			
	Gross - Direct Business	R0310	438,460.06	1,649,995.60	26,046,830.41	19,297,334.99	3,265,810.74	46,517,509.99	21,911,885.37	2,893,630.02	2,921,693.02	124,942,950.20			
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
Changes in other technical provisions	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330													
	Reinsurers' share	R0340	216,650.51	62,669.58	6,578,299.95	322,438.22	785,372.03	9,763,860.25	2,359,207.60	0.00	0.00	22,088,718.14			
	Net	R0400	221,609.56	1,587,326.01	17,468,530.47	18,974,866.77	2,480,438.72	36,753,629.73	19,552,477.77	2,893,630.02	2,921,693.02	102,853,412.70			
	Gross - Direct Business	R0410	-9,441.91	-402,698.37	-4,266,587.78	-120,045.52	55,205.46	1,170,636.68	-4,369,171.22	-1,270,811.84	-2,712.07	-9,215,626.57			
Expenses incurred	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430													
	Reinsurers' share	R0440	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
	Net	R0500	-9,441.91	-402,698.37	-4,266,587.78	-120,045.52	55,205.46	1,170,636.68	-4,369,171.22	-1,270,811.84	-2,712.07	-9,215,626.57			
Other expenses	R1200														
	R1300														
Total expenses												81,929,909.42			

**Au 31/12/2022**

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)			Sheets		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)										Total	
			Z Axis		Medical expense insurance	Income protection insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Property		
					C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0100	C0120	C0160		C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	858,709.16	5,943,738.95	45,905,775.39	32,162,758.12	2,760,779.08	69,376,095.02	40,127,884.86	5,445,317.95	2,308,872.97	204,890,031.50				
	Reinsurers' share	R0140	419,802.41	564,640.72	2,424,972.58	1,529,908.11	1,116,831.74	5,528,629.71	5,716,656.20	0.00	0.00	17,303,519.47				
	Net	R0200	438,906.75	5,379,098.23	43,480,802.81	30,632,772.01	1,644,947.34	63,847,465.31	34,411,328.66	5,445,317.95	2,308,872.97	0.00	187,586,512.03			
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	858,597.90	5,721,432.72	46,816,955.04	32,313,428.92	2,762,742.07	71,185,844.20	35,361,340.13	5,475,016.16	2,309,896.62	202,805,253.75				
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230										0.00				
	Reinsurers' share	R0240	424,674.90	560,638.77	2,424,972.58	1,529,908.11	1,116,831.74	5,528,629.71	1,041,967.67	0.00	0.00	12,629,721.46				
Claims incurred	Net	R0300	433,923.00	5,160,793.94	44,391,982.46	30,783,442.81	1,643,910.33	65,657,214.48	34,319,352.46	5,475,016.16	2,309,896.62	190,175,532.27				
	Gross - Direct Business	R0310	1,230,193.24	3,374,899.77	24,832,701.00	16,810,750.50	603,075.33	43,475,763.96	24,902,403.61	2,219,672.98	2,024,692.40	119,474,152.79				
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330										23,917.78				
Changes in other technical provisions	Reinsurers' share	R0340	225,421.15	751,033.94	364,057.14	547,626.74	578,181.66	4,731,803.79	6,831,097.37	0.00	0.00	14,029,222.00				
	Net	R0400	1,004,772.09	2,623,865.82	24,468,643.86	16,263,123.76	24,893.47	38,743,960.17	18,071,306.24	2,219,672.98	2,024,692.40	23,917.78				
	Gross - Direct Business	R0410	-6,574.32	27,340.78	9,673,158.40	3,495,321.03	5,335.01	1,442,382.97	4,274,735.73	495,576.63	-1,477.31	0.00				
Expenses incurred	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430										0.00				
	Reinsurers' share	R0440	-6,574.32	27,340.78	9,673,158.40	3,495,321.03	5,335.01	1,442,382.97	4,274,735.73	495,576.63	-1,477.31	0.00				
	Net	R0500	493,656.39	3,267,883.41	21,251,293.41	14,348,854.37	623,661.47	39,768,892.76	22,176,074.13	2,686,223.49	1,456,685.40	0.00				
Other expenses	R1200															
	R1300															
Total expenses												106,073,224.83				

## 2. Analyse quantitative

Comme en 2021, l'encaissement réalisé par la Société Coopérative progresse (+3,8 %). En 2022, il s'élève à € 204,9 millions.

La charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) survenus en 2022 augmente de manière significative (+22,2 %), et impacte légèrement le ratio combiné net de réassurance (rapport entre le coût des sinistres - à savoir les dépenses et la variation des provisions techniques - majoré des frais généraux d'une part et les primes de l'autre) qui passe de 94,2 % en 2021 à 97,4 % en 2022. Pour certaines branches, il faut cependant demeurer vigilant face à une dégradation de la sinistralité observée ces dernières années.

Les frais d'exploitation, qui continuent à augmenter (+ 8,6 %), font l'objet d'un suivi accru.

Les résultats financiers ont connu une croissance de € 6,6 millions : les résultats récurrents progressent de € 1,4 million et les résultats non-récurrents de € 5,2 millions. La conjonction de ces éléments a contribué à la réalisation d'un résultat avant impôts satisfaisant, en hausse de 1,4 million (+15 %).

Le résultat de la Société Coopérative lui permet d'alimenter la provision pour égalisation et catastrophes de € 20,7 millions.

Ci-dessous, un commentaire plus détaillé des principales branches d'activité qui composent le portefeuille.

### a. Auto

#### *i. Responsabilité Civile (R.C.)*

L'encaissement (- 5,8 % : € 48,7 millions en 2021, € 45,9 millions en 2022 ; ) pour l'assurance R.C. Auto a été réalisé dans un contexte marqué par une forte concurrence, surtout sur le marché des particuliers.

Notons par ailleurs qu'en 2022, le nombre d'inscriptions de nouveaux véhicules a diminué de plus de 7 %.

Le ratio combiné net de réassurance de la R.C. Auto (tous types de véhicules confondus), redevenu favorable en 2020, se dégrade néanmoins (de 93,2 % en 2020 ; 64,6 % en 2021, 89,1 % en 2022).

#### *ii. Corps de véhicules terrestres (Omnium)*

Les assurances Auto – Corps de véhicule voient par contre leur encaissement augmenter légèrement (+2,3 % : de € 31,4 millions en 2021 à 32,2 millions en 2022).

Le ratio combiné net de réassurance, déjà positif en 2021 (92,9 %), se révèle encore plus favorable en 2022 (88,3 %).

## **b. Responsabilités civiles (autres que Auto)**

Les taux de primes restent soumis à une pression persistante. Néanmoins, la croissance du chiffre d'affaires observée en 2021 se confirme en 2022 (+6,6 % : de € 37,6 millions en 2021 à € 40,1 millions en 2022). Des initiatives continuent à être prises pour dynamiser la commercialisation via une approche segmentée du marché et, dès lors, proposer des solutions encore mieux adaptées aux besoins de ses différentes cibles.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances R.C., trop élevé en 2020 (118,1 %), et redevenu favorable en 2021 (90,7 %), le reste en 2022 même s'il s'est dégradé (98,9 %), notamment du fait des tempêtes de février 2022 qui ont généré une charge de € 8,1 millions sur la R.C. générale. Ces chiffres incitent la Société Coopérative à persister dans l'attention qu'elle porte à la maîtrise de ses frais d'exploitation et à la qualité de son portefeuille. .

## **c. Incendie**

L'encaissement des assurances Incendie, tant habitations qu'entreprises, continue à progresser (+11,45 % : de € 61,2 millions en 2021 à € 68,2 millions en 2022). Cette croissance provient entre autres de l'évolution de l'indice Abex, de la participation de la Société Coopérative dans plusieurs pools d'assurance et de l'augmentation tarifaire effectuée en 2022.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances incendie, déjà défavorable en 2020 (120,7 %) et 2021 (122,9 %), le reste en 2022 même s'il se redresse légèrement (108,4 %). Les dommages de la tempête survenue en février 2022 ont constitué une charge de € 8,5 millions pour la Société Coopérative.

## **d. Assurances techniques**

Sont reprises dans cette catégorie, les couvertures Tous Risques Chantier (Ouvrage déterminé et Abonnement), Bris de Machine et Tous Risques Ordinateur.

L'encaissement progresse de 8,9 % pour les assurances techniques.

## **e. Divers**

Le chiffre d'affaires des assurances Protection juridique se tasse légèrement par rapport à 2021 (- 1,3 %). Quant à l'encaissement de l'assurance Construct-10 (couverture obligatoire de la responsabilité décennale des professionnels de la construction), il connaît une hausse (+ 10,5 %).

## A.2.2. Caisse Commune

### 1. Données quantitatives

Au 31/12/2021

S.05.01.02.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)				Line of Business for: non-life insurance and reinsurance		
				Workers' compensation insurance		Total
				C0030	C0200	
	Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	79,448,044.56	79,448,044.56	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120		0.00	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		0.00	
		Reinsurers' share	R0140	668,257.45	668,257.45	
		Net	R0200	78,779,787.11	78,779,787.11	
	Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	79,448,044.56	79,448,044.56	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220		0.00	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		0.00	
		Reinsurers' share	R0240	668,257.45	668,257.45	
		Net	R0300	78,779,787.11	78,779,787.11	
	Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	100,583,544.69	100,583,544.69	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320		0.00	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		0.00	
		Reinsurers' share	R0340	86,895.18	86,895.18	
		Net	R0400	100,496,649.51	100,496,649.51	
	Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	764,418.32	764,418.32	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420		0.00	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430		0.00	
		Reinsurers' share	R0440		0.00	
		Net	R0500	764,418.32	764,418.32	
Expenses incurred		R0550	16,545,482.79	16,545,482.79		
Other expenses		R1200				
Total expenses		R1300		16,545,482.79		



**Au 31/12/2022**

5.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)				
			Line of Business for: non-life insurance and	
			Workers' compensation insurance	Total
			C0030	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	83,382,003.47	83,382,003.47
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0.00	0.00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		0.00
	Reinsurers' share	R0140	710,101.99	710,101.99
	Net	R0200	82,671,901.48	82,671,901.48
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	83,382,003.47	83,382,003.47
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0.00	0.00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		0.00
	Reinsurers' share	R0240	710,101.99	710,101.99
	Net	R0300	82,671,901.48	82,671,901.48
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	101,266,869.98	101,266,869.98
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0.00	0.00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		0.00
	Reinsurers' share	R0340	636,820.41	636,820.41
	Net	R0400	100,630,049.57	100,630,049.57
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	-2,301,951.46	-2,301,951.46
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0.00	0.00
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430		0.00
	Reinsurers' share	R0440	0.00	0.00
	Net	R0500	-2,301,951.46	-2,301,951.46
Expenses incurred		R0550	16,883,696.73	16,883,696.73
Other expenses		R1200		0.00
Total expenses		R1300		16,883,696.73

## 2. Analyse quantitative

La Caisse Commune a, en 2022, réalisé un résultat avant impôts et ristournes en perte (€ - 19,81 millions). Il convient de noter que six sauts d'index l'ont fortement impacté, à hauteur de € 30,8 millions. Conformément à la tendance déjà notée au cours des quatre années précédentes, son encaissement a encore connu une augmentation (+ 5,0 %), mais un peu moins marquée qu'en 2021. Pointons aussi des frais d'exploitation qui restent stables, des résultats financiers en baisse (-11,4 %) et une charge des sinistres elle aussi en forte hausse (+ 23%), liée principalement aux indexations susmentionnées. Les résultats de la Caisse Commune sont marqués par une situation inflationniste exceptionnelle. Un retour à la stabilité en 2023 permettra à l'entité de retrouver une situation financière en rapport avec ses activités.

## **L'encaissement**

La croissance de l'encaissement (+ 5,0 % par rapport à 2021) a porté son total, en 2022, à € 83,4 millions. Le contexte dans lequel le chiffre d'affaires a été réalisé en 2022 se présente comme suit :

- une croissance provenant en grande partie de l'assainissement et des décomptes plus élevés par rapport à 2021, et ;
- un durcissement des conditions tarifaires sur le marché.

FEDERALE Assurance reste fidèle à sa politique prudente en matière d'acceptation et veille de manière continue à la qualité de son portefeuille.

## **La sinistralité**

Le ratio entre le coût total des sinistres liés à un accident du travail et les primes continue, comme en 2021, à évoluer défavorablement. La charge des sinistres (intégrant les capitaux Fedris) survenus durant l'exercice 2022 connaît une augmentation significative de 23 %, passant de € 99,9 millions à € 122,9 millions. Comme évoqué ci-dessus, le principal facteur de cette hausse a été l'impact de l'inflation élevée (six indexations) sur les réserves pour sinistres.

Le nombre absolu de sinistres est en baisse de 6,6 % et s'élève à 12.363 dossiers. La Caisse Commune a, en 2022, déploré un sinistre très grave ayant entraîné une incapacité permanente des victimes de plus de 50 % et sept cas mortels pris en charge (contre quinze en 2021).

Cette hausse substantielle de la charge des sinistres démontre la pertinence de la poursuite des mesures prises par la Caisse Commune pour préserver la bonne qualité de son portefeuille clients. Elle justifie aussi la nécessité d'une politique renforcée en matière de prévention des accidents en partenariat avec les clients. Nombre d'entre eux sont néanmoins conscients qu'au-delà des conséquences humaines pour la victime et son entourage, un accident du travail génère aussi des coûts directs et indirects élevés pour l'employeur.

## A.2.3. Mutuelle-Vie

### 1. Données quantitatives

**Au 31/12/2021**

S.05.01.02.02 Life				Sheets	Z Axis:					
				Line of Business for: life insurance obligations						
				Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Total			
				C0210	C0220	C0230	C0300			
Premiums written	Gross	R1410	749.773,10	208.488.831,99	6.570.052,74	215.808.657,83				
	Reinsurers' share	R1420	106.766,40	1.074.436,06		1.181.202,46				
	Net	R1500	643.006,70	207.414.395,93	6.570.052,74	214.627.455,37				
Premiums earned	Gross	R1510	749.773,10	208.488.831,99	6.570.052,74	215.808.657,83				
	Reinsurers' share	R1520	106.766,40	1.074.436,06		1.181.202,46				
	Net	R1600	643.006,70	207.414.395,93	6.570.052,74	214.627.455,37				
Claims incurred	Gross	R1610	411.931,65	232.311.318,08	12.149.704,39	244.872.954,12				
	Reinsurers' share	R1620	60.124,53	1.035.338,94		1.095.463,47				
	Net	R1700	351.807,12	231.275.979,14	12.149.704,39	243.777.490,65				
Changes in other technical provisions	Gross	R1710	-			0,00				
	Reinsurers' share	R1720	-			0,00				
	Net	R1800	-			0,00				
Expenses incurred		R1900	811.303,27	25.518.741,21		26.330.044,48				
Other expenses		R2500								
Total expenses		R2600				26.330.044,48				

**Au 31/12/2022**

S.05.01.02.02 Life				Sheets	Z Axis:					
				Line of Business for: life insurance obligations						
				Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Total			
				C0210	C0220	C0230	C0300			
Premiums written	Gross	R1410	773,536.39	183,335,935.63	3,903,931.17	188,013,403.19				
	Reinsurers' share	R1420	90,658.27	1,030,861.66	0.00	1,121,519.93				
	Net	R1500	682,878.12	182,305,073.97	3,903,931.17	186,891,883.26				
Premiums earned	Gross	R1510	773,536.39	183,335,935.63	3,903,931.17	188,013,403.19				
	Reinsurers' share	R1520	90,658.27	1,030,861.66	0.00	1,121,519.93				
	Net	R1600	682,878.12	182,305,073.97	3,903,931.17	186,891,883.26				
Claims incurred	Gross	R1610	351,873.45	211,988,969.96	2,270,555.45	214,611,398.86				
	Reinsurers' share	R1620	36,388.52	1,096,924.74	0.00	1,133,313.26				
	Net	R1700	315,484.93	210,892,045.22	2,270,555.45	213,478,085.60				
Changes in other technical provisions	Gross	R1710								
	Reinsurers' share	R1720								
	Net	R1800								
Expenses incurred		R1900	960,430.03	28,711,644.62		29,672,074.65				
Other expenses		R2500								
Total expenses		R2600	960,430.03	28,711,644.62		29,672,074.65				

## 2. Analyse quantitative

Après avoir connu une croissance de 9,1 % en 2021, l'encaissement de la Mutuelle-Vie se contracte (- 12,9%). Les résultats financiers récurrents baissent de € 3,2 millions, suite aux mesures de réduction du profil de risque, et les résultats non-récurrents connaissent un recul de € 17,4 millions, impactés par une perte sur la vente du portefeuille Vie individuelle, des ventes liées à la réduction du profil de risque du portefeuille et des réductions de valeur, soit un total de € 20,6 millions.

Les investissements en matière de digitalisation et pour la mise en conformité aux nombreuses nouvelles réglementations auxquelles les assureurs doivent se conformer ont un impact sur les frais d'exploitation, en hausse de 10,2 %. Le résultat réalisé par la Mutuelle-Vie lui permet d'accorder à ses clients des ristournes-vie (statutairement dénommées participations bénéficiaires) et de maintenir un ratio de solvabilité qui dépasse largement les exigences légales en la matière.



Comme évoqué ci-avant, l'encaissement de 2022 a connu une contraction. Une tendance généralisée si l'on se penche plus en détail sur les différentes branches d'assurances concernées.

### **Assurances-vie pour particuliers**

L'évolution de l'encaissement est générale pour les assurances-vie individuelles : il diminue significativement (- 21,5 %) en branche 21, de même qu'en branche 23 (- 40,6 %). Précisons néanmoins qu'au sein de la branche 21, la baisse du chiffre d'affaires est moins marquée pour l'épargne-pension (- 3,5 %) et la Pension Libre Complémentaires pour Indépendants (-2,8 %).

Ce tassement illustre l'attrait déclinant des produits de la branche 21 par rapport aux alternatives de placement qui s'offrent au consommateur, à savoir la bourse en général. Comportant certes plus de risques, ces solutions offrent des rendements potentiellement plus élevés. Cependant, cette perception évolue, du fait de la hausse des taux d'intérêts à long terme, qui offrent des perspectives encourageantes pour les solutions d'assurances-vie de la branche 21. La garantie qu'elles offrent sur le taux d'intérêt, que la Mutuelle-Vie a revu à la hausse le 1<sup>er</sup> janvier 2023, retient à nouveau l'attention des épargnants et investisseurs souhaitant maîtriser les risques liés à leurs placements.

Comme en 2021 qui a marqué un tournant pour la branche 44, la part des primes versées en branche 23 est restée majoritaire (57,4 %) par rapport aux versements effectués en branche 21.

Si en branche 23, le risque d'investissement est intégralement porté par le souscripteur du contrat, cette solution de placement offre néanmoins des perspectives de rendements potentiellement plus élevés.

### **Assurances-vie pour entreprises**

Le chiffre d'affaires réalisé pour les assurances-vie groupe de la branche 21 connaît un tassement (- 5,9 %). Il convient de tenir compte de la mise en run-off (depuis le 11 janvier 2021) des activités EB (Employee Benefits) de la Mutuelle-Vie. Cela signifie qu'elle ne commercialise plus de nouvelles assurances de groupe pour travailleurs salariés depuis ce moment et qu'en 2022, l'encaissement a été réalisé exclusivement sur des contrats existants.

### **Contrats de capitalisation (branche 26)**

Après une progression spectaculaire de 94,1 % du chiffre d'affaires en 2021, l'encaissement en branche 26 a connu un recul en 2022 (-10,7 %).

### **Vita Pension à nouveau récompensé**

Vita Pension a remporté le Trophée DECAVI de l'Assurance-Vie (septième année d'affiliée). Année après année, cette reconnaissance à l'égard des solutions proposées par la Mutuelle-Vie atteste de leur valeur ajoutée qualitative.

## A.2.4. Groupe FEDERALE Assurance

**Au 31/12/2021 :**

Net Amount (Milliers Euros)	Line of Business for: non-life										Total
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	
	676,971	562,028	668,257	4.961,134	1.154,794	1.405,945	6.667,418	6.417,628	0	0	22.514,174
Premiums written	2.087,83	5.262,98	78.779,79	72.909,42	40.477,18	1.366,75	58.542,51	32.343,66	9.514,18	2.431,33	303.715,61
Premiums earned	2.148,24	5.161,15	78.779,79	72.411,33	39.352,98	492,66	52.355,59	31.387,77	9.299,15	2.430,29	293.818,95
Claims incurred	988,11	1.587,33	100.496,65	32.452,29	23.632,10	2.480,44	38.169,90	20.193,71	5.036,67	2.921,69	227.958,89
Changes in other technical provisions	-9,44	-402,70	764,42	-4.355,38	-133,94	55,21	1.170,19	-4.369,62	-1.269,96	-2,71	-8.553,94
Expenses incurred	1.586,33	2.585,30	16.545,48	31.108,77	14.982,94	842,59	29.963,77	18.407,29	4.650,96	1.086,01	121.759,45
Other expenses											
Total expenses											117.235,74

31.12.2021				Z Axis:	
				Insurance with profit participation	Total
				C0220	C0300
Premiums written	Gross	R1410		203.744.555,61	203.744.555,61
	Reinsurers' share	R1420		864.294,24	864.294,24
	Net	R1500		202.880.261,37	202.880.261,37
Premiums earned	Gross	R1510		203.744.555,61	203.744.555,61
	Reinsurers' share	R1520		864.294,24	864.294,24
	Net	R1600		202.880.261,37	202.880.261,37
Claims incurred	Gross	R1610		126.918.183,15	126.918.183,15
	Reinsurers' share	R1620		636.006,45	636.006,45
	Net	R1700		126.282.176,70	126.282.176,70
Changes in other technical provisions	Gross	R1710			0,00
	Reinsurers' share	R1720			0,00
	Net	R1800			0,00
Expenses incurred		R1900		12.123.811,40	12.123.811,40
Other expenses		R2500			-220.566,41
Total expenses		R2600			11.903.244,99

**Au 31/12/2022**

Net Amount (milliers euros)	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)										Total
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	
Premium Written	2,079.51	5,379.10	82,671.90	71,637.54	41,088.60	1,641.95	66,900.46	35,500.02	9,677.46	2,308.87	318,885.40
Premium Earned	2,078.65	5,160.79	82,671.90	72,357.95	41,212.69	1,643.91	68,654.23	35,391.26	9,662.74	2,309.90	321,144.03
Claims incurred	1,449.47	2,623.87	100,630.05	40,445.54	21,470.94	24.89	40,532.52	18,253.90	4,695.83	2,024.69	232,151.70
Changes in other technical provisions	(6.57)	27.34	(2,301.95)	9,971.36	3,901.71	5.34	1,439.68	4,271.99	489.23	(1.48)	17,796.64
Expenses incurred	1,785.04	2,491.55	16,883.70	29,582.51	15,075.73	490.66	34,006.89	17,420.42	5,461.66	1,121.62	124,319.77
Other expenses											(4,946.23)
Total expenses											119,373.54

S.05.01.02.02 Life			Z Axis:	
			Line of Business for: life insurance obligations	
			Insurance with profit participation	Total
			C0220	C0300
Premiums written	Gross	R1410	178,113,557.66	178,113,557.66
	Reinsurers' share	R1420	1,030,861.66	1,030,861.66
	Net	R1500	177,082,696.00	177,082,696.00
Premiums earned	Gross	R1510	178,113,557.66	178,113,557.66
	Reinsurers' share	R1520	1,030,861.66	1,030,861.66
	Net	R1600	177,082,696.00	177,082,696.00
Claims incurred	Gross	R1610	211,988,969.96	211,988,969.96
	Reinsurers' share	R1620	1,096,924.74	1,096,924.74
	Net	R1700	210,892,045.22	210,892,045.22
Expenses incurred		R1900	28,711,644.62	28,711,644.62
Other expenses		R2500		-276,148.28
Total expenses		R2600		28,435,496.34

## A.3. Résultats des investissements

### A.3.1. Société Coopérative

TECHNIQUE + NON TECHNIQUE				
SC	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Delta
Résultats récurrents	20,15	18,76	24,72	1,39
Résultats non récurrents	6,48	1,28	7,00	5,20
	<b>26,63</b>	<b>20,04</b>	<b>31,72</b>	<b>6,59</b>

Les résultats financiers totaux sont en hausse de € 6,59 millions à € 26,63 millions.

Les résultats récurrents (techniques + non-techniques) sont en hausse de € 1,39 million à € 20,15 millions, soutenus par des frais de placement en baisse alors que les revenus financiers récurrents sont en légère baisse, en lien avec la réduction du profil de risque du portefeuille.

Le rendement récurrent s'érode de -0,3 %, passant de 3,9 % à 3,6 %, et ce malgré un taux de réinvestissement élevé mais insuffisant pour compenser le taux élevé des titres étant arrivés à maturité au cours de l'année écoulée.

Les revenus non- récurrents (techniques + non-techniques), en hausse de € 5,20 millions à € 6,48 millions, reflètent des plus-values nettes sur ventes d'actions consécutives à la réduction de l'exposition aux actions immobilières et des corrections de valeurs sur participations.

### A.3.2. Caisse Commune

CC - TECHNIQUE et NON-TECHNIQUE	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Delta
Résultats récurrents	25,86	29,65	29,24	-3,78
Résultats non récurrents	8,47	8,74	1,99	-0,27
	<b>34,34</b>	<b>38,39</b>	<b>31,23</b>	<b>-4,05</b>

Les résultats financiers totaux sont en baisse de € 4,05 millions à € 34,34 millions (techniques + non-techniques).

Les résultats récurrents sont en baisse de € 3,78 millions à € 25,86 millions, impacté par de moindres revenus de dividendes et de loyers suite à la cession d'actifs. Les revenus sur actifs à revenus fixes sont en légère hausse grâce à l'augmentation de la taille du portefeuille.

Le rendement récurrent s'érode de -0.35 % passant de 3.61 % à 3.26 %, essentiellement suite à la réduction du profil de risque du portefeuille

Les revenus non-récurrents sont quasi stables à un niveau élevé de € 8,47 millions, alimentés par des plus-values nettes sur ventes d'actions consécutive à la réduction de l'exposition à la classe d'actifs equities et immobilier direct.

### A.3.3. Mutuelle-Vie

MV hors BR 23	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	Delta
Recurrent Vie	79,88	82,56	79,62	-2,68
Non recurrent Vie	-21,59	-5,32	10,58	-16,27
Recurrent Non Vie	-0,05	0,30	0,08	-0,34
Non recurrent Non Vie	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>58,24</b>	<b>77,54</b>	<b>90,28</b>	<b>-19,30</b>
Recurrent Non Technique	-2,04	-1,90	-1,93	-0,14
Non recurrent Non Technique	-0,06	1,07	1,00	-1,12
<b>Total Vie-Non Vie-Non Technique</b>	<b>56,15</b>	<b>76,71</b>	<b>89,35</b>	<b>-20,57</b>
<b>Total récurrent</b>	<b>77,79</b>	<b>80,96</b>	<b>77,77</b>	<b>-3,17</b>
<b>Total non récurrent</b>	<b>-21,65</b>	<b>-4,25</b>	<b>11,58</b>	<b>-17,39</b>
<b>Total Vie-Non Vie-Non Technique</b>	<b>56,15</b>	<b>76,71</b>	<b>89,35</b>	<b>-20,57</b>

Les résultats financiers totaux (hors branche23) sont en baisse de € 20,57 millions, à € 56,15 millions.

Les résultats récurrents sont en baisse de € 3,17 millions à € 77,79 millions, impactés par des revenus sur actifs à revenus fixes en baisse suite à la réduction du profil de risque du portefeuille.

Le rendement récurrent s'érode par conséquent de -0.28 %, passant de 3.80 % à 3.52 %.

Les revenus non-récurrents sont de - € 21,65 millions, en baisse de € 17,39 millions. Ceci résulte de moins-values nettes sur obligations ayant une charge SCR spread et de corrections de valeurs sur titres à revenus fixes.

### A.3.4. Groupe consolidé FEDERALE Assurance

L'année 2022 a été marquée par une politique d'investissement axée sur la réduction du risque pour la Société Coopérative et la Caisse Commune, et d'une continuation de cette même politique de réduction du risque pour la Vie. Cette politique s'est traduite par une réduction des poches d'actions et d'obligations d'entreprises au bénéfice d'obligations d'Etat et d'autres emprunts sécurisés. Les couvertures sur le portefeuille d'actions (futurs) ont été clôturées.

Les résultats financiers sont en hausse passant de € 149 millions fin 2021 à € 188 millions. Cette hausse est répartie sur différentes classes d'actifs.

L'activité d'asset management immobilier est effectuée par la SA FEDERALE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT. Celle-ci a clôturé l'année 2022 par une hausse de 48 % de son bénéfice à € 22.6 millions, dont € 9.9 millions de gains de réévaluation et € 13 millions de bénéfices distribuables (une augmentation de 60 % par rapport à 2021). Il n'y a pas eu de

nouvelle acquisition mais bien la poursuite du développement des immeubles en construction. L'activité de promotion et de gérance sous l'égide de la SA FEDERALE Real Estate s'est soldée par un bénéfice de près de € 3 millions, contre € 1 million en 2021, une évolution liée à la hausse des revenus financiers.

#### **A.4. Résultats des autres activités**

La Mutuelle-Vie, Société Coopérative et Caisse Commune détiennent ensemble diverses sociétés immobilières qui contribuent aux revenus financiers.

#### **A.5. Autres informations**

Aucune autre information ne doit être mentionnée.



## **B. SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **B.1. Informations générales sur le système de gouvernance**

#### **B.1.1. Description du système**

##### **B.1.1.1 Le groupe d'assurance FEDERALE ASSURANCE**

Afin de favoriser une gestion efficace et prudente de leurs activités et des risques inhérents à leur modèle d'entreprise, les trois entreprises d'assurance de [FEDERALE Assurance](#), qui forment entre elles un consortium, ont adopté une structure de gestion centralisée opérant une distinction claire entre :

- la direction concrète et la gestion journalière effectuées par le comité de direction.
- la surveillance de celles-ci par les conseils d'administration.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer son efficacité : le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération.

En outre, le conseil consultatif, est chargé d'émettre des avis sur des questions spécifiques à la demande du conseil d'administration.

#### **1. Missions et responsabilités des organes sociétaires**

##### **a. Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exclusion de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Il assume la responsabilité finale de [FEDERALE Assurance](#).

Le conseil d'administration est notamment chargé :

- de définir et superviser la stratégie, la politique générale de [FEDERALE Assurance](#) en ce compris la politique commerciale, la politique en matière de gestion des risques, les diversifications, les acquisitions et désinvestissements ainsi que les objectifs et les valeurs ;
- d'approuver et évaluer régulièrement l'efficacité du système de gouvernance;
- de superviser les activités du comité de direction;
- d'évaluer régulièrement le fonctionnement du contrôle interne et s'assurer que ce contrôle procure un degré de certitude raisonnable quant à la fiabilité du processus de reporting de l'information financière;
- de prendre connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes (à savoir la fonction de gestion des risques, la fonction actuarielle, la fonction de compliance et la fonction d'audit interne), le commissaire agréé et les autorités de contrôle; le cas échéant par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques ;

- d'adopter et évaluer régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et assurer la surveillance de sa mise en œuvre.

### ***b. Le comité de direction***

Le comité de direction, agissant comme organe collégial, est chargé, sous la présidence du CEO, en application de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil d'administration, de la direction effective et de la gestion journalière de **FEDERALE Assurance** ainsi que de sa représentation.

Il est collectivement responsable envers le conseil d'administration.

Les missions du comité de direction sont notamment de :

- assurer la direction des activités de **FEDERALE Assurance** conformément aux objectifs stratégiques fixés par le conseil d'administration et à ses décisions ;
- fournir en temps utile au conseil d'administration toutes les informations relatives aux activités de **FEDERALE Assurance** et faire rapport au conseil d'administration sur sa situation financière et sur tous les aspects nécessaires à l'exécution de ses obligations et à son fonctionnement efficace ;
- mettre en place des structures organisationnelles et opérationnelles conçues pour soutenir les objectifs stratégiques et les opérations de **FEDERALE Assurance**.
- veiller à mettre en œuvre la politique de rémunération et la politique d'intégrité qui ont été adoptées par le conseil d'administration ;
- mettre en œuvre la politique de gestion des risques définie par le conseil d'administration en prenant les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise des risques.

### ***c. Le comité exécutif***

Le comité exécutif est un comité décisionnel interne relevant du comité de direction. Les membres du comité de direction sont tous membres du comité exécutif.

Le comité de direction a établi une délégation formelle de pouvoirs au comité exécutif et aux autres comités décisionnels internes (qui relèvent du comité exécutif).

Au sein du comité exécutif, le comité de direction prend les décisions sur les sujets suivants dépendant des pouvoirs qui lui sont exclusivement réservés en vertu des dispositions légales, réglementaires et statutaires (le comité exécutif en est informé) ou délègue le pouvoir de décision au comité exécutif pour les compétences autres que celles réservées au comité de direction:

(liste non exhaustive)

- le fonctionnement des différents services de [FEDERALE Assurance](#) ;
- la mise en place et coordination d'actions commerciales et la mise en œuvre d'objectifs déterminés par le conseil d'administration ;
- le fonctionnement et la gestion du réseau de vente de [FEDERALE Assurance](#) (organisation, suivi des dashboards, etc.);
- la mise en œuvre de nouvelles dispositions légales ou réglementaires affectant l'organisation interne ou les produits des entreprises d'assurance;
- l'établissement des comptes annuels, des rapports annuels, du bilan social, des participations bénéficiaires et ristournes ;
- les décisions stratégiques relatives à la communication interne et externe et le suivi de celle-ci.

#### ***d. Les comités spécialisés***

Afin de pouvoir examiner en profondeur les dossiers soumis au conseil d'administration et préparer les décisions de ce dernier, deux comités spécialisés ont été constitués en son sein: le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération.

##### ***i. Le comité d'audit et des risques***

Le comité d'audit et des risques est chargé entre autres :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'audit interne et de ses activités, et du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.
- de conseiller le conseil d'administration sur l'organisation de la fonction de gestion des risques et sur les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs. Il assiste le conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de cette stratégie et de l'appétence au risque par le comité de direction.

Il soumet également au conseil d'administration la proposition de nomination (ou de renouvellement) et de rémunération du commissaire agréé.

##### ***ii. Le comité de nomination et de rémunération***

Le comité de nomination et de rémunération émet entre autres un avis à l'intention du conseil d'administration concernant la nomination et la rémunération des administrateurs non-exécutifs pour leur mandat au sein du conseil d'administration ou d'un comité spécialisé, des administrateurs exécutifs et des membres du conseil consultatif.

Il émet également un avis sur la politique de rémunération, les pratiques de rémunération et sur les incitants créés au regard de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité.

#### **e. Le conseil consultatif**

Le conseil consultatif est chargé de faire part de son avis au conseil d'administration en matière de stratégie et politique commerciale, de sujets relatifs aux activités d'assurance et chaque fois que le conseil d'administration et le comité de direction le jugent utile.

Il est consulté obligatoirement en matière de modification de statuts, modification du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, octroi de ristournes et participations bénéficiaires et nomination du président du conseil d'administration.

#### **B.1.1.2 Les autres sociétés du groupe consolidé FEDERALE ASSURANCE**

Les conseils d'administration des autres sociétés du groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#) sont composés d'un ou de plusieurs membres du comité de direction de [FEDERALE Assurance](#).

Cela permet une meilleure intégration des différentes filiales dans le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#) et la poursuite d'une stratégie et d'une gestion cohérente.

#### **B.1.2. Politique et pratiques de rémunération**

La politique de rémunération de [FEDERALE Assurance](#) est établie conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière et s'inscrit dans la politique générale de bonne gouvernance de [FEDERALE Assurance](#).

Les principes généraux de la politique de rémunération sont fixés par le conseil d'administration, sur avis du comité de nomination et de rémunération.

Le comité de direction veille à la mise en œuvre correcte de cette politique.

#### **1. Principes généraux**

La politique de rémunération et les pratiques de rémunération de [FEDERALE Assurance](#) sont établies, mises en œuvre et maintenues en vigueur d'une manière conforme à la stratégie d'entreprise et de gestion des risques, au profil de risque, aux objectifs, aux pratiques de gestion des risques et aux intérêts et résultats à long terme de [FEDERALE Assurance](#) et comportent des mesures de prévention des conflits d'intérêts.

La politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de [FEDERALE Assurance](#).

Elle est alignée sur sa politique d'investissement durable. Les principes de prudence et d'efficacité qu'elle applique à ses investissements se reflètent également dans sa politique de rémunération. [FEDERALE Assurance](#) vise en effet à éviter dans cette politique une prise de risques excessive lorsqu'elle investit l'argent de ses clients, y compris en respectant sa politique d'investissement durable.

## 2. Pratiques de rémunération en vigueur pour tous les membres du personnel

La structure de rémunération de **FEDERALE Assurance** comprend actuellement deux composantes :

- Une rémunération fixe : chaque collaborateur reçoit un salaire de base qui correspond à sa fonction, ses compétences et son expérience. La rémunération fixe est octroyée sur base d'un barème propre à **FEDERALE Assurance**.
- Une rémunération variable à court terme : chaque collaborateur peut prétendre à un complément éventuel, sous la forme de primes d'encouragement. Les collaborateurs reçoivent ces primes en fonction de la réalisation d'objectifs annuels, individuels et collectifs.

Les membres de la direction, qui exercent leurs activités dans le cadre d'un contrat de travail, et les cadres supérieurs peuvent également bénéficier d'une gratification. L'attribution de celle-ci aux cadres supérieurs est décidée par le comité de direction suivant des critères prédéfinis.

Le salaire fixe des collaborateurs du réseau de vente est complété par une partie variable qui est soit déterminée sur base de la qualité et de la quantité de nouveaux contrats (pour les gérants de bureaux et les attachés commerciaux), soit constituée par le paiement de commissions (pour les conseillers).

La fonction de compliance donne un avis sur la détermination des rémunérations variables en fonction d'objectifs commerciaux et des 'incentives' et assure le contrôle de leur impact dans le cadre des exigences en matière de distribution de produits d'assurance et de conflits d'intérêts.

Le plan stratégique Shape25 a enfin pour ambition de faire évoluer progressivement et résolument la politique de rémunération vers une plus large prise en compte de la performance et de l'innovation.

## 3. Règles applicables à la catégorie des « Identified Staff »

La politique de rémunération comporte des dispositions spécifiques relatives aux personnes qui forment la catégorie des « Identified Staff ». Il s'agit :

- des membres du conseil d'administration ;
- des membres du comité de direction et du comité exécutif ;
- des responsables des fonctions de contrôle indépendantes ;
- des membres du personnel de l'entreprise dont l'activité professionnelle, exercée individuellement ou au sein d'un groupe, a eu ou est susceptible d'avoir une incidence matérielle sur le profil de risque des entreprises d'assurance (« risk takers »).

#### **a. Membres du conseil d'administration**

Les administrateurs non-exécutifs ont droit, durant leur mandat, à une rémunération fixe et à un jeton de présence par réunion à laquelle ils assistent, dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Leur rémunération est déterminée en fonction des missions qu'ils exercent, des responsabilités qu'ils assument et du temps consacré à leur fonction.

Leur rémunération n'est pas liée aux résultats de FEDERALE Assurance. Ils ne bénéficient en outre ni d'avantages en nature, ni d'avantages liés aux plans de pension.

Les administrateurs non-exécutifs ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable.

Les administrateurs exécutifs exercent leur mandat d'administrateur à titre gratuit.

#### **b. Membres du comité de direction et membres du comité exécutif**

Les honoraires des membres du comité de direction se composent d'une rémunération fixe (honoraires fixes) et d'une rémunération variable (honoraires variables) dont le paiement d'une partie est différée.

L'honoraire fixe des membres du comité de direction est déterminé par le conseil d'administration, sur avis du comité de nomination et de rémunération.

Il est fixé en fonction de leur expérience et leur expertise, ainsi que des responsabilités qu'ils assument, mais aussi en fonction des conditions du marché prévalant pour des fonctions et des profils de compétences équivalents.

L'honoraire variable est fixé en fonction de l'atteinte d'objectifs ou de 'key performance indicators' (KPI), déterminés par le comité de nomination et de rémunération. Le pourcentage de réalisation de ces KPI est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Cette rémunération n'est pas considérée comme importante au sens des dispositions légales et réglementaires en la matière.

L'administrateur-délégué et les membres du comité de direction exercent leurs activités sous le statut d'indépendant.

Les membres du comité exécutif, qui ne sont pas membres du comité de direction, exercent leurs activités sous un statut de salarié et sont soumis au même régime que les employés, en ce qui concerne les règles applicables à leur contrat de travail. Les règles relatives à la fixation et au paiement de leur rémunération variable sont identiques à celles applicables aux membres du comité de direction.

#### **c. Les responsables de fonctions de contrôle indépendantes**

Ces membres du personnel sont soumis au même régime que les employés, en ce qui concerne les règles applicables à leur contrat de travail.

Leur rémunération variable n'est en aucun cas liée aux performances des services opérationnels concernés ou des domaines d'activités contrôlés.



#### **d. Les « Risk Takers »**

L'Asset & Cash Manager (CIO) et les responsables de la souscription en assurance vie et non-vie sont soumis au même régime que les employés, en ce qui concerne les règles applicables à leur contrat de travail.

Leur rémunération variable est attribuée en fonction de la réalisation d'objectifs annuels liés à leur fonction. Elle n'est en aucun cas liée aux performances des secteurs opérationnels concernés.

## **B.2. Exigences d'expertise et d'honorabilité**

### **B.2.1. Exigences « Fit & Proper »**

Les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables des fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'expertise adéquate à l'exercice de leur fonction afin de garantir une gestion saine et prudente de **FEDERALE Assurance** ainsi que d'une honorabilité professionnelle irréprochable.

Les exigences d'expertise et d'honorabilité professionnelle sont décrites dans la politique « Fit & Proper » de **FEDERALE Assurance** approuvée par le conseil d'administration ainsi que dans les profils de fonction établis pour les administrateurs non-exécutifs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes.

L'expertise vise les connaissances et l'expérience adéquates de la personne, ses compétences personnelles et le comportement professionnel requis pour exercer sa fonction.

L'honorabilité professionnelle porte sur l'honnêteté et l'intégrité de la personne.

La politique « Fit & Proper » et les profils de fonction tiennent compte des règles stipulées par la Banque Nationale de Belgique.

Cette politique est complétée par des dispositions spécifiques relatives à la composition du conseil d'administration et du comité de direction et à la sélection des administrateurs et des membres du comité de direction, et par des règles internes concernant les fonctions extérieures et les incompatibilités.

## **B.2.2. Processus d'appréciation des exigences « Fit & Proper »**

FEDERALE Assurance met en œuvre des procédures d'évaluation de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes tant lors de leur sélection que pendant l'exercice de leur fonction.

L'évaluation ou la réévaluation (suite à des éléments nouveaux ou un renouvellement de mandat) de la personne intéressée est effectuée soit par le conseil d'administration, soit par le comité de nomination et de rémunération, soit par le comité de direction selon que le dossier de candidature concerne un administrateur exécutif, un membre du comité de direction ou un responsable d'une fonction de contrôle indépendante. Le résultat final de ces évaluations et les considérations à la base des décisions sont consignées par écrit, y compris les accords éventuels sur des points d'amélioration en rapport avec l'expertise.

Si le résultat de l'évaluation ou de la réévaluation est positif, les formulaires standard établis par la Banque Nationale de Belgique sont complétés par la personne concernée et par FEDERALE Assurance et transmis à la Banque Nationale de Belgique avec la documentation correspondante, laquelle réalisera sa propre évaluation du caractère « Fit & Proper » de la personne concernée aux fins d'approbation préalable de celle-ci.

La politique « FIT & PROPER » prévoit également la signature par l'intéressé d'une déclaration écrite dans laquelle il confirme qu'il respectera sans réserve les normes d'expertise et d'honorabilité en vigueur pour sa fonction pendant toute la durée de cette fonction et l'obligation de communiquer immédiatement tout évènement susceptible d'influencer le caractère « Fit & Proper ».

Une évaluation de la compétence individuelle des membres du comité exécutif et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes est effectuée régulièrement afin de s'assurer qu'ils demeurent aptes à l'exercice de la fonction.

Complémentaire à celle-ci, le conseil d'administration évalue le cas échéant via le comité de nomination et de rémunération la compétence collective du conseil d'administration (et des comités spécialisés) et du comité de direction.

## B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

### B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le comité d'audit et des risques, le comité de direction et le chief risk officer (CRO) se réunissant au sein du risk management committee et les membres du personnel. Il constitue le cadre d'une approche planifiée des risques encourus par le groupe consolidé **FEDERALE Assurance**, à l'exception de la S.A. OPTIMCO.

La maîtrise de la gestion des risques relève du risk management committee, sous la présidence du CRO, qui devra :

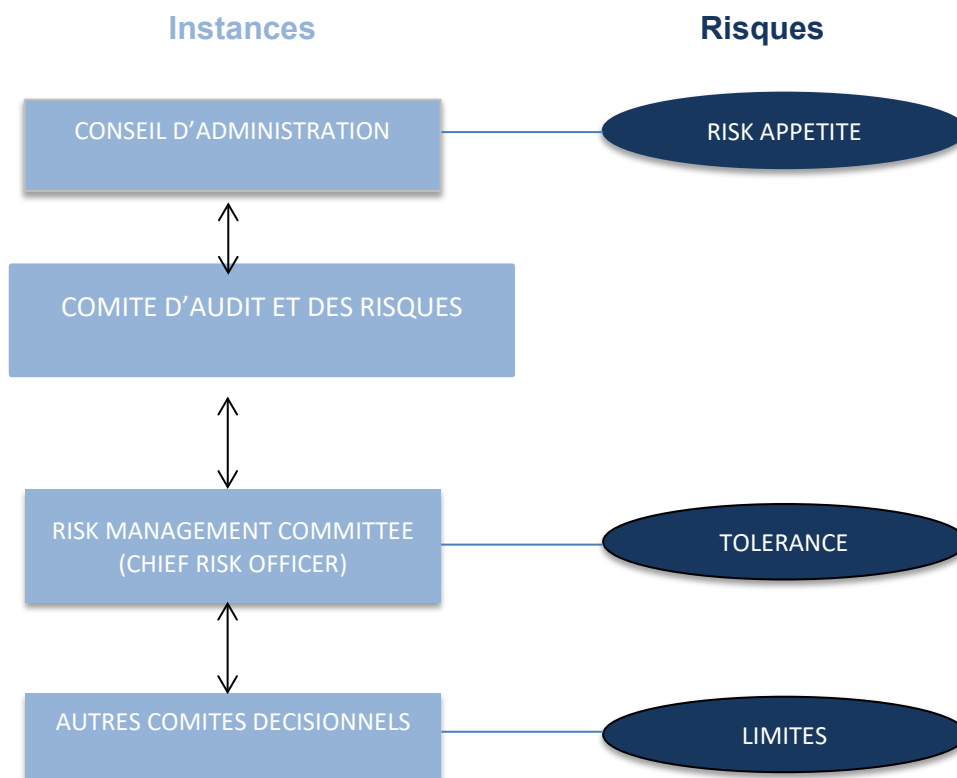
- coordonner l'application de la politique et la stratégie globale de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration sur avis du comité d'audit et des risques ;
- gérer par anticipation les risques encourus par le groupe consolidé **FEDERALE Assurance**;
- prendre en temps voulu les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques ainsi que leur impact sur la réalisation des objectifs du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**;
- décider de la réponse appropriée pour chaque risque recensé ;
- surveiller et évaluer les résultats de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques ;
- établir le reporting à l'attention des différentes instances ;
- et enfin, suivre la gestion des fonds propres et la structure financière, y inclus la solvabilité et rentabilité.

Le risk appetite est le niveau de risque maximal que **FEDERALE Assurance** et le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** sont prêts à accepter afin d'accomplir leurs missions et leurs objectifs stratégiques, en tenant compte des attentes des parties prenantes.

Ce risk appetite doit être pris en considération lorsque le conseil d'administration approuve la stratégie de **FEDERALE Assurance** afin de s'assurer que les résultats de cette stratégie sont cohérents avec le risk appetite défini. Le risk appetite est fixé au moins une fois par an ou lorsque les circonstances le nécessitent ou à tout moment jugé adéquat par le conseil d'administration. Il est fixé dans une optique de long terme en vue de maintenir la solvabilité à un niveau adéquat au niveau solo, entreprise par entreprise, mais aussi au niveau du groupe.

Le risk management committee est chargé du suivi du risk appetite et de la vérification des écarts par rapport au risk appetite fixé. Pour ce faire, le chief risk officer doit tenir informé le risk management committee de toutes modifications du profil de risques afin qu'il s'assure que la cohérence de celui-ci avec le risk appetite est toujours bien respecté.

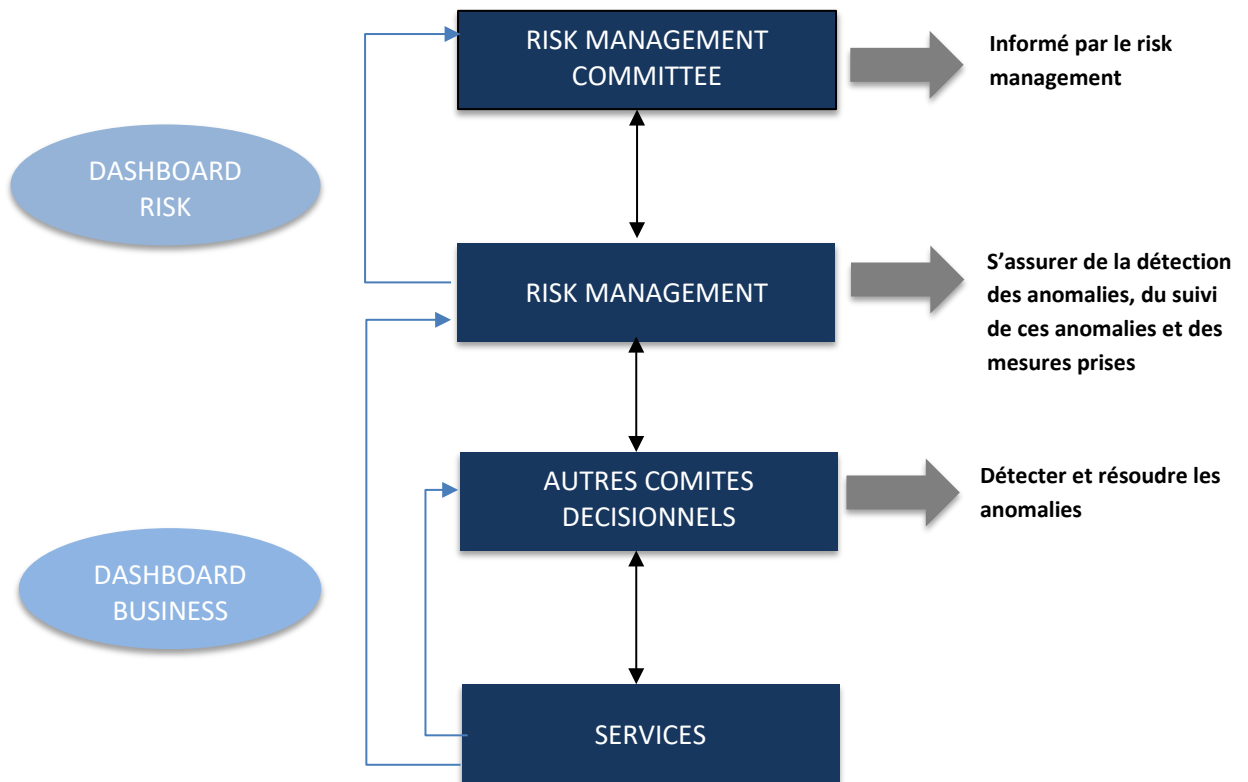
Le comité d'audit et des risques sera informé par le risk management committee des écarts par rapport au risk appetite ainsi que des modifications du profil de risque aux fins d'assurer qu'il demeure aligné avec le risk appetite et avec les seuils de tolérance définis.



### B.3.2. Intégration à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision

Les instances intervenant dans la gestion des risques étant définies, ce dispositif de pilotage doit s'accompagner d'un processus de suivi et de reporting. Pour ce faire, certains services établissent un dashboard business à l'attention des comités décisionnels concernés et du département risk management (ci-après « risk management »). Ce dashboard regroupe un ensemble d'indicateurs clés pour aider à piloter l'activité.

Les différents dashboards business réceptionnés par le risk management sont analysés en vue de présenter au risk management committee et au comité d'audit et des risques un dashboard risk qui disposera ainsi du profil de risque actuel du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**.



Ces dashboards permettent aux comités décisionnels de détecter et de résoudre les anomalies. Le risk management suit les mesures prises par ces comités en vue de palier les anomalies. Le risk management committee est informé du suivi des anomalies par l'intermédiaire du risk management. Le risk management regroupe l'ensemble des collaborateurs du département de la gestion des risques au sein de **FEDERALE Assurance** qui sont en charge d'assister le chief risk officer dans ses missions.

Tout ce processus est ainsi intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision.

### B.3.3. Evaluation interne des risques et de la solvabilité

#### 1. Mise en œuvre

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ci-après ORSA) est un processus qui doit être parfaitement intégré à la gestion de l'entreprise. Les résultats de l'ORSA sont une aide à la décision de la stratégie de l'entreprise, dans le cadre de la gestion de ses fonds propres et de son plan d'entreprise et l'élaboration et la conception de ses produits. Il s'agit pour le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** de démontrer sa capacité à apprécier et à maîtriser ses risques, dans une vision prospective et en cohérence avec son niveau de tolérance au risque, en lien avec sa stratégie. L'ORSA doit couvrir tous les risques importants qui pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses obligations. Le management doit être informé de l'impact potentiel de ses actions et s'assurer que les besoins globaux de solvabilité sont rencontrés à tout moment.

L'ORSA a aussi comme objectif de s'assurer du respect des exigences réglementaires de capitaux en hypothèse de continuité d'activité et des exigences concernant les provisions techniques. Pour déterminer le besoin global de solvabilité, le risk management affine le paramétrage du modèle standard afin de mieux refléter le profil de risque des entités de **FEDERALE Assurance**. Le besoin global de solvabilité obtenu est ainsi comparé avec les exigences réglementaires et le risk appetite. Des mesures sont prises en cas de discordance. Le risk management planifie également les besoins futurs de fonds propres à partir du plan prévisionnel validé par le comité de direction.

Afin de prendre en compte tous les risques significatifs et d'estimer l'impact d'une fluctuation d'un facteur de risque, le risk management élabore un programme global de stress tests. La fréquence de ces stress tests est annuelle sauf en cas de survenance d'événements exceptionnels et de demandes spécifiques du régulateur.

Toutes les entités qui entrent dans le périmètre de consolidation constituent le champ d'application de l'ORSA si la nature, la taille, la complexité et le rôle de l'entité au sein du groupe consolidé **FEDERALE Assurance** le justifient (entreprises d'assurance et autres sociétés).

Le processus ORSA se décline en plusieurs étapes : la définition du cadre de la prise de risque, l'identification et l'évaluation des risques ainsi que la gestion, le suivi et le reporting de ces risques.

- **Cadre de la prise de risque**

La mise en place de l'ORSA nécessite tout d'abord la définition d'un cadre de la gestion des risques. Le risk appetite, niveau de risque agrégé que le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité et de son développement, est définie par le conseil d'administration. Elle est liée à la stratégie globale, se déclinant à tous les niveaux. La tolérance au risque, niveau de risque que le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** accepte de prendre dans un périmètre plus restreint, est quant à elle définie par le risk management committee et approuvée par le conseil d'administration après avis du comité d'audit et des risques. Enfin, le profil actuel



de risque et le respect des limites sont suivis par les différents comités décisionnels qui dépendent du comité de direction.

- **Identification, évaluation des risques et gestion des risques**

La seconde étape consiste à identifier, mesurer et gérer tous les risques applicables à l'activité. Cette étape permet d'identifier ceux inclus dans le Solvency Capital Requirement (ci-après SCR) et les autres risques pertinents non inclus dans le SCR tels que les risques de stratégie et de réputation. Ces risques sont suivis à l'aide d'indicateurs clés de pilotage ou surveillance repris notamment dans des dashboards business.

- **Suivi et reporting des risques**

Le suivi et le reporting des risques est effectué via le risk management committee et les comités décisionnels à l'aide de processus de mesure de risques tels que des dashboards business comportant des indicateurs clés.

Le risk management fournit également un dashboard risk au risk management committee et au comité d'audit et des risques.

- **Définir, planifier et suivre les mesures d'atténuation**

Enfin, le Chief Risk Officer veille à ce que les mesures d'atténuation soient prises. En effet, une fois les risques identifiés, évalués et mesurés, il s'agit de définir, en fonction du risk appetite, la réponse au risque la plus adéquate parmi les différentes options de traitement possibles entre l'évitement (suppression de l'activité porteuse du risque), le transfert (réassurance, assurance), le partage (la mutualisation) ou l'acceptation du risque (l'entreprise supporte elle-même le risque). Des mesures préventives, dissuasives et correctives sont mises en œuvre pour maîtriser les risques les plus importants identifiés.

## 2. Fréquence

Un ORSA régulier est effectué au moins une fois par an. Il devra être établi pour la fin du premier semestre de l'année suivante. De plus, préalablement à toute décision stratégique, un ORSA devra également être réalisé. Les caractéristiques d'une décision stratégique sont :

Type de décision	Stratégique
Niveau hiérarchique de prise de décision	Conseil d'administration
Horizon temporel en terme d'allocation des ressources	Long terme
Impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non réversible</li> <li>▪ Changement organisationnel/culturel important</li> <li>▪ Survie de l'entreprise</li> </ul>
Degré de répétition	Unique et complexe

### 3. Moyens

Le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** utilise l'approche standard. En conséquence, les calculs du SCR sont basés sur les paramètres / coefficients du modèle standard tels que définis dans les Delegated Acts 2015/35 de 2014. Pour déterminer le besoin global de solvabilité, le risk management a affiné le paramétrage du modèle standard afin de mieux refléter le profil de risque du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**.

Pour affiner son analyse, le conseil d'administration via le comité d'audit et des risques, participe aux discussions en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios du programme global de stress tests. Le conseil d'administration est également responsable de l'évaluation des informations pertinentes issues du programme et de la prise de mesures de gestion. Ce programme global de stress test consiste d'une part en des analyses de sensibilité (sélection de risques pertinents) et de l'autre part à des analyses de scénarios (survenance simultanée d'événements exceptionnels mais plausibles touchant l'ensemble du groupe).

L'objectif de ce programme est de prendre en compte tous les risques significatifs. L'opportunité de réaliser des reverse stress tests et/ou des stress test prospectifs sera évaluée chaque année par le risk management. Les informations issues des programmes de stress tests des années précédentes sont également prises en compte pour définir le programme de l'année.

Des mesures de gestion sont prises pour apporter une réponse aux résultats issus des stress tests et pour garantir le respect des exigences réglementaires de façon cohérente avec le risk appetite.

### 4. Réalisation, documentation et analyse en interne

- **Normes en matière de qualité des données**

La politique garantissant l'adéquation de l'information s'étend à toutes les informations communiquées dans des documents déposés auprès des autorités de contrôle et communiqués au public. Cette politique s'applique à l'ensemble des employés de **FEDERALE Assurance** et aux membres des différents conseils d'administration et comités spécialisés de **FEDERALE Assurance**.

En matière de normes de qualité des données, une exigence consiste à vérifier la concordance entre les éléments techniques utilisés pour les calculs et la comptabilité. Une autre consiste à développer des tests de vraisemblance et de plausibilité concernant les données permettant de calculer les cash-flow futurs.

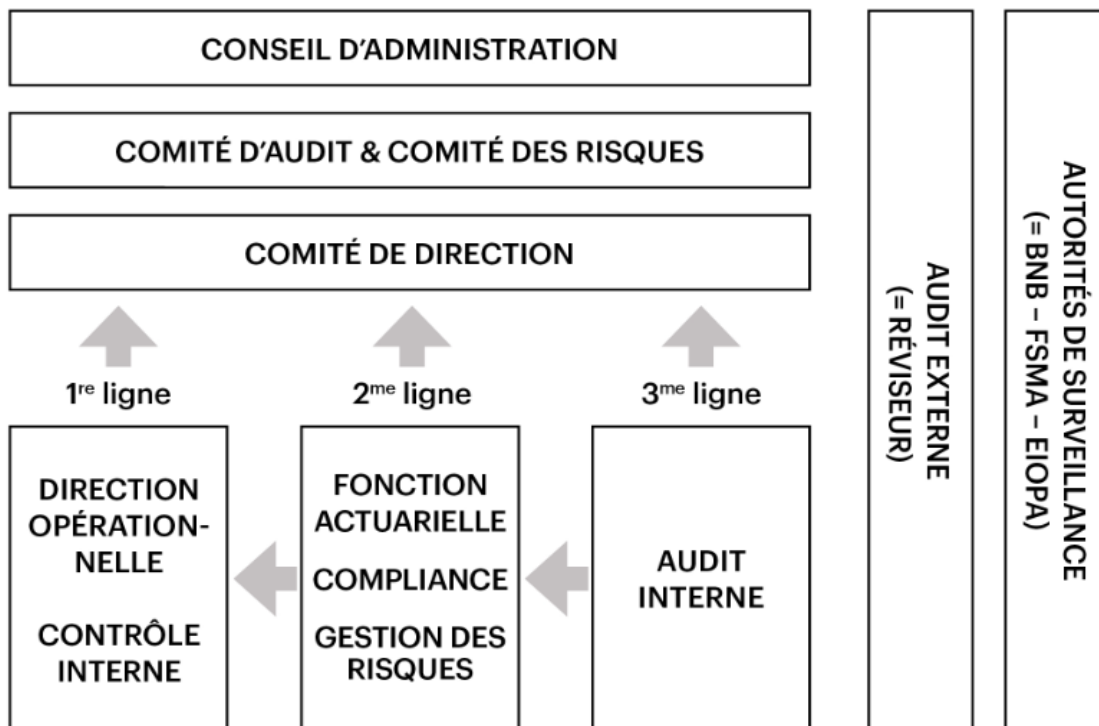
- **Reporting**

Le rapport ORSA est communiqué à la Banque Nationale de Belgique après l'approbation des résultats par le conseil d'administration et avis du risk management committee et du comité d'audit et des risques.

## B.4. Système de contrôle interne

### B.4.1. Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne comprend trois lignes de défense :



Le système de contrôle de [FEDERALE Assurance](#) est organisé autour d'un ensemble de politiques d'entreprise qui énoncent les valeurs fondamentales de [FEDERALE Assurance](#) en matière de conduite des affaires, impliquant en particulier un strict respect des lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoirs. Il s'agit d'un système de contrôle global et intégré qui permet une mise en œuvre efficace et appropriée des ressources de l'entreprise en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le respect du code de conduite des affaires. Il permet également de prévenir et maîtriser les risques pouvant générer un impact financier significatif.

Le code de conduite des affaires énonce les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens. Les politiques internes (investissement, souscription, provisionnement, etc.) délimitent le champ d'application des affaires de [FEDERALE Assurance](#).

La politique de contrôle interne de [FEDERALE Assurance](#), approuvée par le conseil d'administration, décrit les missions et l'organisation du contrôle interne ainsi que les responsabilités de chaque intervenant. La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect du code, des politiques et procédures prescrites par

le comité de direction, repose sur la hiérarchie à tous les échelons. Les responsables des services disposent de plusieurs outils de collecte des données nécessaires pour analyser la pertinence et l'efficacité des procédures et évaluer la possibilité d'améliorer leur efficacité.

Les coordinateurs contrôle interne (collaborateurs du Risk Management) ont pour mission d'appliquer de façon similaire à chaque service la méthodologie d'évaluation de l'adéquation et du fonctionnement du système de contrôle interne. Ils veillent également à la cohérence du système de contrôle interne du Groupe. Cette méthodologie est mise en œuvre en collaboration avec les responsables de service et la gestion des risques. Annuellement, ces dossiers sont mis à jour.

Sur base de ces dossiers de contrôle interne, une cartographie des risques a été créée qui rapportent les clusters des risques de [FEDERALE Assurance](#).

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités.

## **B.4.2. La fonction de compliance**

### **1. Description de la mise en œuvre**

La fonction de compliance veille au respect des dispositions légales et réglementaires qui régissent l'activité d'assurance, et plus particulièrement des règles en matière d'intégrité et de comportement applicables à cette activité.

La fonction compliance est une fonction de contrôle de deuxième ligne et ses activités sont régies par une charte approuvée par le conseil d'administration.

L'objectif de la fonction de compliance est d'éviter que [FEDERALE Assurance](#) ne subisse les conséquences, en termes de perte de réputation ou de crédibilité susceptible de causer un grave préjudice financier, suite au non-respect de dispositions légales et réglementaires ou tenant à la déontologie du métier d'assureur.

La fonction de compliance :

- identifie et évalue le risque de compliance dans le chef de [FEDERALE Assurance](#), y compris les risques liés aux nouveaux produits, services et marchés ;
- donne des conseils et participe à l'établissement de directives relatives au respect de la réglementation ;
- effectue des contrôles pour vérifier si les règles légales et/ou réglementaires en matière d'intégrité et de comportement sont effectivement appliquées ;
- contribue à l'information et à la sensibilisation des membres du personnel en matière de compliance ;
- sert de point de contact auquel les membres du personnel peuvent adresser leurs questions sur des sujets liés à la compliance ;
- élabore au moins une fois par an un plan d'action ;

- rapporte selon une fréquence appropriée et au moins une fois par an au conseil d'administration et informe le comité de direction ;
- est indépendante des activités opérationnelles de l'établissement ;
- est l'interlocuteur privilégié des autorités de contrôle.

Toute dérogation aux recommandations de la fonction de compliance doit faire l'objet d'une explication (principe « comply or explain »).

Chaque année, l'efficacité de la fonction de compliance est évaluée par le conseil d'administration.

## **B.5. Fonction d'audit interne**

### **B.5.1. Mise en œuvre**

La fonction d'audit interne consiste en l'évaluation de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gouvernance de [FEDERALE Assurance](#).

#### **1. Mandat**

Chaque activité et chaque service de [FEDERALE Assurance](#) sont compris dans le champ d'investigation de la fonction d'audit interne, y compris les activités et les services sous-traités. La portée de la fonction d'audit interne englobe l'examen et l'évaluation de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gouvernance ainsi que de la manière dont les responsabilités assignées sont assumées.

Les membres du comité de direction ou d'autres responsables opérationnels ont la possibilité de faire appel à la fonction d'audit interne pour des tâches telles que des examens spécifiques, des avis et de la formation.

#### **2. Méthodologie**

Toutes les activités et tous les services doivent être examinés dans une période raisonnable. A cet effet, la fonction d'audit interne établit chaque année un plan pluriannuel qui se base sur une analyse méthodique des risques où tous les risques identifiés sont quantifiés et qui est en cohérence avec les objectifs de [FEDERALE Assurance](#).

La fonction d'audit interne fait rapport au comité d'audit et des risques des activités des derniers mois, des conclusions des missions clôturées et du suivi des recommandations.

#### **3. Conduite des missions**

A chaque mission correspond un dossier d'audit comprenant les documents de travail qui reflètent les contrôles effectués et permettent d'étayer et de justifier les appréciations formulées dans le rapport d'audit.

Le suivi des recommandations est exercé par la fonction d'audit interne.

## **B.5.2. Indépendance et objectivité**

La fonction d'audit interne est indépendante des activités auditées et elle exécute ses missions avec impartialité. A cet effet, la fonction d'audit interne informe le comité de direction mais elle est responsable devant le conseil d'administration, éventuellement via le comité d'audit et des risques concernant l'exécution de son mandat tel que décrit dans la charte d'audit.

La fonction d'audit interne peut toujours contacter directement et de sa propre initiative le président du conseil d'administration, le commissaire agréé ou l'autorité de contrôle lorsqu'elle l'estime nécessaire.

De par la charte, la fonction d'audit interne a des prérogatives illimitées d'accès à l'information. Elle a le droit de prendre elle-même l'initiative et, dans la mesure requise pour l'exercice de son mandat, est habilitée à consulter tous les collaborateurs internes et les prestataires externes, à examiner toutes les activités et tous les services, à prendre connaissance de tous les documents, fichiers et informations et à entrer dans tous les bâtiments et locaux dans la mesure où la confidentialité ainsi que la protection des données et des informations sont assurées.

La fonction d'audit interne entretient une concertation régulière avec la fonction de gestion des risques, avec la fonction actuarielle et avec la fonction compliance, ainsi qu'avec le commissaire agréé. Ceci afin d'être mutuellement informés des constatations et des résultats de leurs missions.

## **B.6. Fonction actuarielle**

### **B.6.1. Mise en œuvre**

#### **1. Mandat**

La fonction actuarielle est une fonction de contrôle indépendante au sein de [FEDERALE Assurance](#). A cet effet, le comité de direction garantit que toutes les constatations et évaluations faites dans le cadre de la fonction actuarielle peuvent être exprimées librement et communiquées au comité de direction et, le cas échéant, au conseil d'administration, au(x) commissaire(s) agréé(s) ou aux autorités de contrôle.

#### **2. Méthodologie**

La fonction actuarielle est exercée dans le respect des exigences légales en matière d'honorabilité professionnelle et possède une expertise spécifique en sciences actuarielles.

Si d'autres missions sont confiées au responsable de la fonction actuarielle, l'entreprise veillera à ce qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts.

La fonction actuarielle fait au moins une fois par an rapport au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques, avec information préalable du comité de direction. En outre, elle émet des avis ad hoc sur demande. La fonction actuarielle doit, dans tous les cas, informer le comité de direction et le conseil d'administration si des développements spécifiques de risques ont ou pourraient avoir un impact négatif pour [FEDERALE Assurance](#), en particulier nuire à sa réputation.



### 3. Tâches

La fonction actuarielle doit :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- justifier les hypothèses utilisées dans les modèles ;
- garantir le caractère adéquat de la méthode de calcul des provisions techniques , et vérifier la fiabilité des données internes et externes utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- confronter les meilleures estimations à l'expérience ;
- contrôler la conformité du calcul des provisions techniques sur la base des comptes annuels belges ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription et de tarification ;
- lors du lancement de nouveaux produits ou en cas de modifications apportées à un produit existant, susceptibles d'avoir un impact sur la rentabilité de l'entreprise, émettre un avis sur la tarification, la constitution de réserves et la réassurance ;
- analyser chaque année la rentabilité des différents produits dans un contexte de marché cohérent et dans le cadre des comptes annuels ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance, tenant compte du profil de risque des entreprises d'assurance de [FEDERALE Assurance](#) ;
- contribuer à la modélisation des différents risques en collaboration avec le responsable de la fonction de gestion des risques ;
- émettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes, ainsi que sur le respect de la législation en la matière ;
- valider les documents nécessaires, au cas où [FEDERALE Assurance](#) souhaiterait faire appel aux mesures transitoires dans le cadre de la loi Solvency II.

La fonction actuarielle fournira le support et les avis indispensables au comité de direction, au cas où celui-ci ferait appel à ses compétences et son expertise. Ce, pour autant que les tâches additionnelles ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts avec le statut indépendant de la fonction actuarielle.

Le comité de direction procède, au moins une fois par an, à une évaluation du fonctionnement de la fonction actuarielle.

## B.7. Sous-traitance

### B.7.1. Eléments essentiels de la politique de sous-traitance

[FEDERALE Assurance](#) dispose d'une politique en matière de sous-traitance qui tient compte des dispositions légales et réglementaires en la matière.

Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration.

Le recours à la sous-traitance, à savoir faire appel à des tiers pour l'exercice d'activités ou de processus propres à l'entreprise d'assurance exercé de manière récurrente ou continue, fait l'objet d'une surveillance spécifique, à tous les niveaux de [FEDERALE Assurance](#).

Le comité de direction, les entités opérationnelles concernées et les fonctions de contrôle indépendantes et plus particulièrement la fonction d'audit interne et la fonction de compliance, et le cas échéant celle de data protection officer, sont ainsi particulièrement concernées afin de garantir la maîtrise des activités sous-traitées.

**FEDERALE Assurance** veille à ce que la sous-traitance ne puisse:

- compromettre la qualité de son système de gouvernance ;
- accroître le risque opérationnel ;
- compromettre la capacité de la Banque Nationale de Belgique de vérifier le respect par **FEDERALE Assurance** de ses obligations légales liées à Solvabilité II ;
- nuire à la qualité du service que **FEDERALE Assurance** se doit de fournir aux preneurs, aux assurés, aux bénéficiaires ou aux personnes concernées par l'exécution des contrats d'assurance et de réassurance.

Les règles d'encadrement de la sous-traitance se rapportent notamment :

- au processus d'externalisation ;
- au processus à suivre pour déterminer si l'activité ou la fonction à sous-traiter est critique ou importante;
- au processus à suivre dans le cadre d'une sous-traitance dans le cloud ;
- à la sous-traitance intragroupe ;
- au processus de sélection et au critère de sélection d'un fournisseur de service ;
- aux modalités de collaboration avec les prestataires de services et au contenu du contrat de sous-traitance ;
- au processus d'approbation du prestataire de service, et le cas échéant de notification à la Banque Nationale de Belgique de la sous-traitance d'activités critiques ou importantes;
- aux rôles des fonctions de contrôles indépendantes ;
- aux plans de continuité;
- à la gestion de la relation de sous-traitance ;
- à l'évaluation de la collaboration.

### **B.7.2. Sous-traitance d'une activité ou fonction importante ou critique**

Une activité ou une fonction est considérée comme critique ou importante si celle-ci est essentielle aux activités de **FEDERALE Assurance** au point que cette dernière ne serait pas en mesure de fournir ses services d'assurance aux preneurs d'assurance sans ladite fonction ou activité.

Des règles d'encadrement supplémentaires doivent obligatoirement être appliquées lors de la sélection du fournisseur de service, de la négociation du contenu du contrat de sous-traitance et du suivi de la collaboration.

La Banque Nationale de Belgique est préalablement et en temps utile, informée de l'intention de sous-traiter une fonction ou activité critique ou importante, ainsi que de toute évolution ultérieure importante concernant ces fonctions ou activités.

### B.7.3. Activités importantes ou critiques sous-traitées au 31/12/2022

	<b>Activité sous-traitée</b>	<b>Ressort territorial du prestataire de service</b>
<b>Pour le groupe FEDERALE ASSURANCE</b>	Gestion du parc immobilier appartenant aux sociétés d'assurance du groupe	Belgique
	Externalisation des salles informatiques de développement et de production	Europe
	Externalisation du service de 'helpdesk'	Europe
	Hébergement et gestion informatique d'un logiciel comptable	Europe
	Sous-traitance de services intra-groupe	Belgique
	Sous-traitance dans le cadre de l'implémentation d'un Digital Work Place	Belgique
<b>Pour la Mutuelle-Vie</b>	Souscription et gestion de certains types d'assurance décès	Belgique
<b>Pour la Mutuelle-Vie et la Société Coopérative</b>	Gestion des contrats et des sinistres relatifs à l'assurance collective hospitalisation	Belgique
<b>Pour la Société Coopérative</b>	Souscription, gestion du portefeuille, gestion des sinistres & encaissement des primes pour des assurances IARD & Yachts	Belgique

## **B.8. Evaluation du système de gouvernance**

Le système de gouvernance de **FEDERALE Assurance** est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

## **B.9. Autres informations**

Aucun prêt, crédit, garantie ni prêt sur police, d'un montant supérieur à € 100.000, n'a été souscrit au cours de l'année 2022 par un membre du conseil d'administration, du comité de direction ou par une personne liée.

Par personne liée, il faut entendre les époux, les partenaires considérés en vertu du droit belge comme équivalant à un époux ou une épouse et les parents au premier degré d'un membre du conseil d'administration ou du comité de direction.

## C. PROFIL DE RISQUE

### C.1. Risque de souscription

#### C.1.1. Société Coopérative

##### 1. Exposition au risque

Les provisions techniques non-vie sont divisées entre différentes lignes d'activités (LoB) :

- Accident et revenu garanti;
- Corps de véhicules terrestres;
- Incendie;
- R.C. générale;
- Protection juridique;
- Salaire garanti;
- Maladie;
- R.C. auto.

L'exposition au risque est donc répartie entre ces différentes lignes d'activités (LoB). L'évaluation des provisions techniques pour les différents produits est basée sur le Best Estimate. Celui-ci provient des analyses actuarielles « chaine ladder » pour chaque ligne d'activité d'assurance et actualisé en utilisant la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

#### C.1.2. Caisse Commune

##### 1. Exposition au risque

L'évaluation des provisions techniques relatives au risque de souscription est basée sur la méthode du « Best Estimate » obtenue en développant les cash-flow des contrats relatifs aux opérations d'assurance en les actualisant à la courbe des taux fournie par l'EIOPA.

La branche accidents du travail est une branche hybride en raison de la nature des prestations. Une segmentation de la branche s'impose afin de pouvoir utiliser des techniques actuarielles différentes mais appropriées sur chacun des segments.

Les provisions techniques afférentes à la Caisse Commune soumises au risque de souscription font donc l'objet de deux types de prestations : Non Similar To Life Techniques (NSLT) et Similar To Life Techniques (SLT).

Sont considérées comme type *NSLT* :

- les provisions pour primes (et l'entièreté du risque de primes) : l'accident du travail est à considérer comme une branche non-vie au niveau de la souscription ;
- les provisions pour incapacité temporaire et frais médicaux (IT & FM) : les provisions techniques pour ces garanties sont traitées comme des provisions de type non-vie. Les cash-flow sont déterminés en utilisant la méthode dite de « Chain-Ladder ».

Sont considérées comme type *SLT*, toutes les provisions constituées pour les prestations de type « rente », à savoir les prestations pour les garanties « invalidité permanente », « aide de tierce personne » et « prothèses » :

- les provisions « sinistre » reprises dans la RSR, réserve pour sinistres à régler des cas graves (incapacité permanente >19%) et décès ;
- les provisions « allocation » : réserve mathématique provisoire ;
- les provisions « rente » : réserve mathématique définitive ;
- les provisions « prothèse » : afférentes à des sinistres récents, liées à la réserve pour sinistres à régler et pour les autres sinistres, liées à la réserve mathématique définitive.

### **C.1.3. Mutuelle-Vie**

#### **1. Exposition au risque**

Les provisions techniques afférentes à la Mutuelle-Vie soumises au risque de souscription font l'objet de trois lignes d'activités (LoB) :

- *Health similar to non-life* recense l'assurance soins de santé relative à la branche 2 ;
- *Unit Linked* fait référence aux opérations de la branche 23, liées à un fonds d'investissement ;
- *Life* fait référence aux opérations de la branche 21 (groupe, individuelle et rentes), de la branche 26 et des assurances complémentaires (invalidité).

Le risque de souscription sera donc subdivisé en fonction de ces trois branches d'activités dont les deux dernières sont liées au risque de souscription vie.

L'évaluation des provisions techniques relatives aux différentes lignes d'activité est basée sur la méthode du « Best Estimate » obtenue en développant les cash flows des contrats relatifs aux opérations d'assurance en les actualisant à la courbe des taux fournie par l'EIOPA.

#### **2. Technique d'atténuation du risque de souscription**

Une manière de réduire le risque de souscription vie est la réassurance. Elle porte sur trois types de risques :

- le risque de décès;
- le risque d'invalidité;
- le risque de catastrophe.

Le nombre de réassureurs afférent au portefeuille de la Mutuelle-Vie doit être au moins de trois en ce qui concerne les deux premiers risques. Le dernier ne nécessite qu'un seul réassureur.

Le choix des compagnies de réassurance est basé sur le rating de celles-ci. La qualité de chaque réassureur doit être telle que la cotation émise par une agence externe d'évaluation de crédit, qui lui est accordée soit au moins du type « A ». Dans le cas où la note de crédit d'un réassureur serait dégradée, **FEDERALE Assurance** examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le contrat ou non selon les circonstances l'année suivante.

## C.1.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE

### 1. Exposition au risque

L'exposition au risque de souscription de **FEDERALE Assurance** est résumée dans les différentes sous-sections correspondantes aux entités individuelles.

## C.2. Risque de marché

### 1. Exposition au risque

Afin de pouvoir donner une vision exhaustive de l'exposition de **FEDERALE Assurance** au risque de marché, diverses informations sont mentionnées : une liste complète des actifs au bilan et hors bilan de la société ainsi qu'une scission de l'exposition du portefeuille en fonction des différents risques de marché comme mentionnés au point lié à la typologie de risque.

Diverses mesures ont également été prises afin de garantir l'investissement conformément au principe de la personne prudente, comme énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE :

- l'utilisation des dérivés (contrats à terme) a été réalisée dans le but de réduire les risques liés aux actifs du portefeuille (voir technique d'atténuation du risque) ;
- des limites quantitatives internes en matière de concentration et de liquidité ont été définies afin de permettre une diversification appropriée des actifs et d'éviter un cumul excessif de risques dans l'ensemble du portefeuille (voir risque concentration et liquidité).

Dans le cadre de la gestion actif – passif, une attention particulière est portée sur la sensibilité des fonds propres économiques aux mouvements des taux d'intérêts, sur la liquidité et l'analyse des gaps de trésorerie, mais aussi sur l'évolution future des rendements des actifs et des passifs.

### 2. Nature et volumes du portefeuille de crédits

**FEDERALE Assurance** octroie différents types de crédits, à des particuliers ou à des sociétés.

Les crédits aux particuliers concernent quasi exclusivement l'acquisition de biens immobiliers affectés en garantie ; il s'agit donc de crédits hypothécaires.

Les crédits hypothécaires de l'entreprise d'assurance sont traités comme une classe d'actifs à part entière.

On en distingue deux grands types :

- les crédits avec amortissement du capital;
- les crédits à reconstitution de capital.

La Mutuelle-Vie consent également à des avances sur police. Ce poste de bilan rassemble les avances sur polices par lesquelles **FEDERALE Assurance** libère une partie des réserves liées au contrat d'un assuré en contrepartie d'un paiement d'intérêt de la part de ce même assuré (dans le cadre de la loi relative aux assurances du 4 avril 2014).



### 3. Risque de concentration

La politique d'investissement de **FEDERALE Assurance** établit :

- la portée acceptable des placements dans le cadre de divers types d'instruments;
- des limites de placement en fonction de leur qualité ou de leur cote;
- et s'il y a lieu, des limites quant aux risques inhérents à diverses industries et régions géographiques.

### 4. Technique d'atténuation du risque de marché

Les contrats à terme sont utilisés par **FEDERALE Assurance** dans le cadre de son objectif d'atténuation du risque de marché et plus précisément celui lié aux actions.

## C.3. Risque de crédit

L'évaluation de la qualité des débiteurs est mesurée via le rating « ECAI » fourni par les agences externes d'évaluation du crédit. Dans le cas où aucun rating n'est disponible pour un titre, celui-ci est repris dans la catégorie des titres « non rated ».

Le risque de crédit concerne :

- le portefeuille de prêts et d'obligations;
- les réassureurs et les banques pour le risque de contrepartie.

## C.4. Risque de liquidité

### 1. Plan de liquidité

Un plan de liquidité est implémenté par le groupe dans le cadre de l'utilisation de la correction pour volatilité (volatility adjustment) et en réponse à la demande de la Banque Nationale de Belgique. Ce plan vise à réaliser une analyse de l'alignement des cash flows futurs projetés au niveau du portefeuille d'investissement et des engagements au passif, en mettant l'accent sur un horizon à court terme.

### 2. Limites afférentes à la liquidité

Des limites spécifiques de liquidité ont été mises en place au niveau du portefeuille des investissements. Elles visent les lignes individuelles et l'ensemble du portefeuille.

## C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel résulte de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Celles-ci proviennent de causes externes ou internes. Ce risque comprend notamment les risques juridiques, le risque de fraude, le risque d'insécurité sur le lieu de travail, de dysfonctionnement des systèmes informatiques, etc. Les risques juridiques sont principalement contrôlés par le compliance officer.

La mise en application combinée du système de contrôle interne et de l'évaluation des risques via la cartographie des risques veille à ce que les risques opérationnels sont monitorés. L'évaluation annuelle de la cartographie des risques la plus récente a été réalisée en impliquant le comité de direction et les fonctions de contrôle.

## C.6. Autres risques importants

Les entreprises d'assurance sont également exposées aux risques de durabilité, de stratégie et de réputation.

Vu le contexte économique, le risque d'inflation est identifié comme un risque émergent au sein de [FEDERALE Assurance](#). Il est principalement dû à des variations brutales de l'offre et de la demande de biens et de produits dans l'économie, au surenchérissement du coût des matières premières ainsi qu'aux hausses salariales excessives. Cela pourrait avoir entre autres un impact sur l'allocation des actifs de [FEDERALE Assurance](#) mais, comme déjà indiqué, il est prématuré d'évaluer l'impact de ce risque d'inflation dans le contexte mondial et macro-économique qui caractérise le début de l'année 2022.

## C.7. Autres informations

Aucune autre information ne doit être mentionnée.

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

### D.1. Actifs

#### D.1.1. Société Coopérative

	Solvency II value		Statutory accounts value	
	C0010		C0020	
<b>Assets</b>				
Goodwill	R0010	0	0	0
Deferred acquisition costs	R0020	0	0	0
Intangible assets	R0030	0	3,940,780	
Deferred tax assets	R0040	0	0	
Pension benefit surplus	R0050	0	0	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	11,462,149	5,976,293	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	625,022,946	541,916,805	
Property (other than for own use)	R0080	25,834,327	8,943,775	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	170,947,726	99,041,649	
Equities	R0100	51,290,699	34,590,977	
Equities - listed	R0110	36,794,886	26,458,923	
Equities - unlisted	R0120	14,495,814	8,132,054	
Bonds	R0130	376,315,204	398,736,852	
Government Bonds	R0140	185,335,343	212,214,020	
Corporate Bonds	R0150	190,979,860	186,522,833	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	634,989	603,552	
Derivatives	R0190		0	
Deposits other than cash equivalents	R0200	0	0	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230	58,862,401	63,394,749	
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250	22,217	22,217	
Other loans and mortgages	R0260	58,840,185	63,372,532	
Reinsurance recoverables from:	R0270	54,874,407	82,649,873	
Non-life and health similar to non-life	R0280	54,874,407	82,649,873	
Non-life excluding health	R0290	54,874,407	82,649,873	
Health similar to non-life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0	0	
Health similar to life	R0320			
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330			
Life index-linked and unit-linked	R0340	0	0	
Deposits to cedants	R0350			
Insurance and intermediaries receivables	R0360	56,511,730	28,836,939	
Reinsurance receivables	R0370	13,151,339	13,151,339	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	20,886,753	20,886,753	
Own shares (held directly)	R0390	0	0	
in	R0400	0	0	
Cash and cash equivalents	R0410	14,178,404	14,178,404	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0	0	
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>854,950,129</b>	<b>774,931,936</b>	

	Solvency II value		Statutory accounts value	
		C0010		C0020
<b>Liabilities</b>				
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	303,989,733		382,231,199
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	293,465,741		371,348,425
TP calculated as a whole	<b>R0530</b>	0		
Best Estimate	<b>R0540</b>	271,439,575		
Risk margin	<b>R0550</b>	22,026,166		
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	10,523,991		10,882,774
TP calculated as a whole	<b>R0570</b>	0		
Best Estimate	<b>R0580</b>	8,827,846		
Risk margin	<b>R0590</b>	1,696,145		
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	0		25,158,600
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	0		25,158,600
TP calculated as a whole	<b>R0620</b>	0		
Best Estimate	<b>R0630</b>	0		
Risk margin	<b>R0640</b>			
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	0		
TP calculated as a whole	<b>R0660</b>	0		
Best Estimate	<b>R0670</b>	0		
Risk margin	<b>R0680</b>	0		
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	0		
TP calculated as a whole	<b>R0700</b>	0		
Best Estimate	<b>R0710</b>	0		
Risk margin	<b>R0720</b>	0		
Other technical provisions	<b>R0730</b>			0
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	0		
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	907,299		172,578,041
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	31,986,893		10,870
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	26,769,960		26,769,960
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	22,415,552		98,520
Derivatives	<b>R0790</b>			
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	0	0	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	0		0
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	15,576,926		15,576,926
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	3,528,895		3,528,895
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	28,400,491		28,400,491
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	0		0
Subordinated liabilities not in BOF	<b>R0860</b>	0		0
Subordinated liabilities in BOF	<b>R0870</b>			
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	3,858,303		3,858,303
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	437,434,052		658,211,805
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	417,516,077		116,720,130

## 1. Actifs incorporels

Conformément à la réglementation Solvency II, les actifs incorporels n'ont pas été valorisés au niveau du bilan, car ils ne répondent pas aux critères pour les rendre éligibles dans le cadre de la réglementation Solvency II.

## **2. Impôts différés**

### **a. Description de base**

Les impôts différés proviennent des différences entre les référentiels comptables utilisés, le premier (bilan économique pour le risque) à des fins de solvabilité et le second (BGAAP) entre autres à des fins fiscales.

### **b. Méthode de valorisation**

Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) en vigueur à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Compte tenu des projections effectuées, il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les avantages fiscaux non utilisés pourront être imputés, sera disponible.

## **3. Actifs immobiliers**

### **a. Description de base**

Sous le référentiel local (BGAAP), les immeubles sont valorisés au coût amorti. Ils sont activés à leur prix d'acquisition et amortis sur une durée de 33 ans.

Sous le référentiel Solvency II, les immeubles sont évalués à leur juste valeur. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers.

### **b. Méthode de valorisation**

Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers :

- méthode de comparaison directe ;
- méthode du revenu ;
- méthode du coût de remplacement ;
- méthode des coûts.

## **4. Actifs financiers**

Les actifs financiers peuvent être subdivisés en trois grandes catégories : les actifs cotés, les actifs non cotés et les participations. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des actifs financiers : via la cotation sur une bourse reconnue du marché secondaire, via une contrepartie et via un modèle interne. Ces différentes méthodes répondent aux principes de « Fair value » d'IFRS.

### **i. Participations**

Sous la rubrique « Participations » sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que ceux dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances émises par les participations.

Pour la valorisation des titres non cotés à revenu fixe, sont utilisées les informations publiques et disponibles relatives au marché, comme le « credit spread » et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 4,18 % de la rubrique « Participations ». Pour la méthode de la valeur de l'actif net, la valeur de l'entreprise est calculée en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs. Cette méthode de valorisation représente 69,09 % de la rubrique « Participations ».

Le capital de Fédérale REIM (FIIS) est détenu à 18,19 % par la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, à 55,14 % par l'association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, à 18,11 % par la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, et à 8,56 % par Fédérale Real Estate.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 22,39 % de la rubrique « Participations ».

Enfin, la valorisation des fonds propres, pour laquelle les comptes annuels sont utilisés en vue de déterminer les actifs nets, représente 0,02 % de la rubrique « Participations ».

Pour la méthode de l'actif net, la valeur de l'entreprise est déterminée en ajustant l'actif net comptable de toutes les différences existant entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs. En outre, cette méthode est également complétée par certains multiples, tels que le « Price-to-Earnings » ou le « Price-to-Book-Value » et une prime d'illiquidité. Cette méthode de valorisation représente 10,13 % de la rubrique « Participations ».

Une autre méthode d'évaluation concerne les participations pour les actions technologiques, où l'actif net comptable de la société à évaluer est complété par le business plan d'une part, et la médiane des sociétés cotées du même secteur d'autre part, et une prime d'illiquidité.

## *ii. Actions*

La rubrique « Actions » comprend les actions cotées et non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 71,74 % de la rubrique « Actions ».

Les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 0,72 % de la rubrique « Actions ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 27,54 % de la rubrique « Actions ».

### *iii. Obligations*

La rubrique « Obligations » comprend les obligations cotées et non cotées.

Pour la valorisation des titres cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Elle représente 62,42 % de la rubrique « Obligations », dont 49,25 % en obligations étatiques.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 3,80 % de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le « credit spread » et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 24,04 % de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 5,57 % de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne pour les loans représente 4,17 % de la rubrique « Obligations ».

### *iv. Fonds d'investissement*

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend les fonds cotés et ceux non cotés.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 99,91 % de la rubrique « Fonds d'investissement ». Une reclassification a eu conformément à l'arrêté royal relatif aux sociétés immobilières réglementées du 13 juillet 2014.

La valorisation des fonds type "Private Equity" représente 0,09 %.

### *v. Produits dérivés*

La rubrique « Produits dérivés » comprend les futures qui ne requièrent aucun placement net initial. A la date du 31 décembre 2022, il n'existe aucune position ouverte dans des produits dérivés en Société Coopérative, en Caisse Commune ou en Mutuelle Vie.

## **5. Prêts et hypothèques**

Cette rubrique comprend les prêts, les prêts hypothécaires et les certificats immobiliers.

En ce qui concerne les « Loans & mortgages to individuals », le montant de € 22.217 représente un solde comptable, suite à la vente du portefeuille des prêts hypothécaires. Cela représente 0,04 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ». Pour la valorisation des prêts « Private equity », un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 8,94 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».



La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 14,47 % de la rubrique "Prêts et hypothèques".

La valorisation via un modèle interne pour les prêts garantis est fondée sur des données observables sur le marché et représente 6,92 % de la rubrique "Prêts et hypothèques".

La valorisation via un modèle interne pour les *loans* représente 69,63 % de la rubrique "Prêts et hypothèques".

## **6. Autres**

Les « autres créances » n'ont pas été valorisées dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise, sauf pour la partie relative aux « Insurance and Intermediaries receivables » qui incorpore le « Best Estimate » des « Pensions Benefits Obligations » (PBO). Au 31 décembre 2022, le montant des PBO en Société Coopérative est de € 27.674.790.

## D.1.2. Caisse Commune

	Solvency II value		Statutory accounts value	
		C0010		C0020
<b>Assets</b>				
Goodwill	R0010	0	0	0
Deferred acquisition costs	R0020			0
Intangible assets	R0030	0		1,261,261
Deferred tax assets	R0040			0
Pension benefit surplus	R0050	0		0
Property, plant & equipment held for own use	R0060	10,754,619		7,451,116
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	704,185,320		638,946,298
Property (other than for own use)	R0080	24,838,374		14,689,081
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	136,201,604		59,267,381
Equities	R0100	28,274,956		22,911,281
Equities - listed	R0110	23,118,290		19,025,315
Equities - unlisted	R0120	5,156,666		3,885,966
Bonds	R0130	491,942,043		524,374,452
Government Bonds	R0140	274,720,264		292,987,644
Corporate Bonds	R0150	217,221,779		231,386,808
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	22,928,343		17,704,103
Derivatives	R0190			0
Deposits other than cash equivalents	R0200	0		0
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220			
Loans and mortgages	R0230	154,239,500		190,605,208
Loans on policies	R0240			
Loans and mortgages to individuals	R0250	94,397		94,397
Other loans and mortgages	R0260	154,145,102		190,510,810
Reinsurance recoverables from:	R0270	877,359		877,359
Non-life and health similar to non-life	R0280	0		0
Non-life excluding health	R0290			
Health similar to non-life	R0300			
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	877,359		877,359
Health similar to life	R0320	877,359		877,359
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330			
Life index-linked and unit-linked	R0340	0		0
Deposits to cedants	R0350	22,935		22,935
Insurance and intermediaries receivables	R0360	33,473,090		21,493,508
Reinsurance receivables	R0370	1,328,555		1,328,555
Receivables (trade, not insurance)	R0380	7,173,880		7,173,880
Own shares (held directly)	R0390	0		0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0		0
Cash and cash equivalents	R0410	1,716,248		1,716,248
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	0		0
<b>Total assets</b>	R0500	913,771,506		870,876,366



### **3. Actifs immobiliers**

#### ***a. Description de base***

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

#### ***b. Méthode de valorisation***

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

### **4. Actifs financiers**

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

#### ***i. Participations***

Sous la rubrique « Participations » sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que ceux dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances.

Pour la méthode de calcul de la valeur de l'actif net, la valeur de l'entreprise est établie en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs.

Cette méthode de valorisation représente 45,35 % de la rubrique « Participations ».

Le capital de Fédérale REIM (FIIS) est détenu à 18,11 % par la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, à 55,14 % par l'association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, à 18,19 % par la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, et à 8,56 % par Fédérale Real Estate.

Pour sa participation dans la Société Coopérative, la méthode de la valeur de l'actif net est calculée en appliquant la norme Solvency II selon laquelle les passifs sont également évalués à la juste valeur.

Le capital de la Société Coopérative est détenu à 72,43 % par l'association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, 15,97 % par la Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, 0,11 % par la Federale Real Estate et le solde par des coopérateurs (appelés les minoritaires).

D'autres critères sont également rencontrés :

- Le respect du principe de détention stable et durable de la participation : la Société Coopérative, créée en 1935, forme avec la Caisse Commune et la Mutuelle-Vie un consortium, [FEDERALE Assurance](#).
- Le caractère consistant de cette participation en matière stratégique : la volonté est de servir la clientèle, souvent liée au secteur de la construction et commune aux sociétés d'assurance, en leur offrant des contrats d'assurance couvrant leurs besoins tant en accident du travail qu'en responsabilité civile ou en couvertures techniques plus spécifiques. La complémentarité des produits d'assurance est une des forces commerciales de [FEDERALE Assurance](#).
- La volonté de détention stratégique à long terme : cette volonté se concrétise par l'établissement de conventions de sous-traitance intragroupe conclues entre les sociétés composant le consortium d'assurance et par la mise en place d'un comité de direction et d'un conseil d'administration uniques pour les entreprises d'assurance.

Cette évaluation représente 48,97 % de la rubrique « Participations ».

Ensuite, la méthodologie de valorisation via le Discounted Cash-Flow (DCF) est utilisée et cette valorisation représente 2,00 % de la rubrique "Participations".

De plus, la valorisation des participations type "Private Equity" représente 3,67 % de la rubrique "Participations".

Enfin, nous avons la valorisation des fonds propres, pour laquelle nous utilisons les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette évaluation représente 0,01 % de la rubrique « Participations ».

## *ii. Actions*

La rubrique « Actions » comprend les actions cotées et non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 81,76 % de la rubrique « Actions ».

La valorisation des actions type "Private Equity" représente 16,69 %.

Les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 1,55 % de la rubrique « Actions ».

## *iii. Obligations*

La rubrique « Obligations » comprend les obligations cotées et non cotées.

Pour la valorisation des titres cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette dernière représente 79,10 % de la rubrique « Obligations », dont 55,84 % en obligations étatiques.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 1,16 % de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le « credit spread » et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 19,63 % de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne pour les loans représente 0,11 % de la rubrique « Obligations ».

#### *iv. Fonds d'investissement*

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend les fonds cotés et non cotés.

Pour la valorisation des fonds cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 99,99 % de la rubrique « Fonds d'investissement ».

La valorisation des actions type "Private Equity" représente 0,01 %.

#### *v. Produits dérivés*

La rubrique « Produits dérivés » comprend les Futures qui ne requièrent aucun placement net initial. A la date du 31 décembre 2022, il n'existe aucune position ouverte dans des produits dérivés en Société Coopérative, en Caisse Commune ou en Mutuelle Vie.

### **5. Prêts et hypothèques**

Cette rubrique comprend les prêts, les prêts hypothécaires et les certificats immobiliers.

En ce qui concerne les « loans & mortgage to individuals », le montant de € 94.397 correspond à un solde comptable, suite à la vente du portefeuille de prêts hypothécaires dans le courant de l'année 2022. Cela représente 0,06 % de la rubrique "Prêts et hypothèques". Pour l'évaluation des certificats immobiliers cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 0,91 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des prêts « Private equity », un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 2,27 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché telles que le « credit spread » et l'index des prix à la consommation. Cette valorisation représente 46.84 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 33,83 % de la rubrique "Prêts et hypothèques".

La valorisation via un modèle interne pour les *loans* représente 16,09 % de la rubrique "Prêts et hypothèques".

## **6. Autres**

Elles n'ont pas été valorisées dans le cadre de Solvency II, la valeur comptable BGAAP a donc été reprise, sauf pour la partie relative aux « Insurance and Intermediaries receivables » qui incorpore le « Best Estimate » des « Pensions Benefits Obligations » (PBO). Au 31 décembre 2022, le montant des PBO est de € 11.979.582 en Caisse Commune.



### D.1.3. Mutuelle-Vie

	Solvency II value		Statutory accounts value	
	C0010		C0020	
<b>Assets</b>				
Goodwill	R0010	0	0	0
Deferred acquisition costs	R0020	0	0	0
Intangible assets	R0030	0	4,607,807	
Deferred tax assets	R0040		0	
Pension benefit surplus	R0050	0	0	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	4,395,505	234,866	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1,931,438,325	1,818,851,909	
Property (other than for own use)	R0080	13,857,722	8,174,253	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	480,845,989	192,287,084	
Equities	R0100	122,563,015	122,742,298	
Equities - listed	R0110	40,664,455	55,209,400	
Equities - unlisted	R0120	81,898,560	67,532,899	
Bonds	R0130	1,272,503,600	1,454,476,391	
Government Bonds	R0140	620,886,170	766,350,473	
Corporate Bonds	R0150	651,617,431	688,125,919	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	41,667,998	41,171,882	
Derivatives	R0190		0	
Deposits other than cash equivalents	R0200	0	0	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	20,457,935	20,457,935	
Loans and mortgages	R0230	422,415,690	491,793,164	
Loans on policies	R0240	17,412,281	17,412,281	
Loans and mortgages to individuals	R0250	0	0	
Other loans and mortgages	R0260	405,003,409	474,380,883	
Reinsurance recoverables from:	R0270	5,025,518	2,196,824	
Non-life and health similar to non-life	R0280	138,283	138,283	
Non-life excluding health	R0290			
Health similar to non-life	R0300	138,283	138,283	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	4,887,235	2,058,541	
Health similar to life	R0320			
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	4,887,235	2,058,541	
Life index-linked and unit-linked	R0340	0	0	
Deposits to cedants	R0350			
Insurance and intermediaries receivables	R0360	4,974,655	4,974,655	
Reinsurance receivables	R0370	292,100	292,100	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	114,992,385	114,992,385	
Own shares (held directly)	R0390	0	0	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0	0	
Cash and cash equivalents	R0410	17,345,551	17,345,551	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	4,172,367	4,172,367	
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>2,525,510,031</b>	<b>2,479,919,563</b>	

Liabilities	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
Technical provisions – non-life	R0510 335,699	331,879
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520 0	
TP calculated as a whole	R0530 0	
Best Estimate	R0540 0	
Risk margin	R0550 0	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560 335,699	331,879
TP calculated as a whole	R0570 0	
Best Estimate	R0580 331,879	
Risk margin	R0590 3,820	
	R0600 2,004,027,770	2,107,610,019
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0610 0	
Technical provisions - health (similar to life)	R0620 0	
TP calculated as a whole	R0630 0	
Best Estimate	R0640 0	
Risk margin	R0650 2,004,027,770	2,107,610,019
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0660 0	
TP calculated as a whole	R0670 1,981,222,294	
Best Estimate	R0680 22,805,476	
Risk margin	R0690 20,457,935	20,457,935
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0700 20,457,935	
TP calculated as a whole	R0710 0	
Best Estimate	R0720 0	
Risk margin	R0730 0	0
Other technical provisions	R0740 0	
Contingent liabilities	R0750 218,973	173,571,840
Provisions other than technical provisions	R0760 2,362,897	0
Pension benefit obligations	R0770 2,196,824	2,196,824
Deposits from reinsurers	R0780 0	
Deferred tax liabilities	R0790 0	
Derivatives	R0800 0	0
Debts owed to credit institutions	R0810 0	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0820 1,256,439	1,256,439
Insurance & intermediaries payables	R0830 5,597,914	30,666
Reinsurance payables	R0840 12,760,419	12,760,419
Payables (trade, not insurance)	R0850 60,000,000	60,000,000
Subordinated liabilities	R0860 0	0
Subordinated liabilities not in BOF	R0870 60,000,000	60,000,000
Subordinated liabilities in BOF	R0880 454,868	454,868
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0890 2,109,669,737	2,378,670,888
<b>Total liabilities</b>	<b>R1000 415,840,295</b>	<b>101,248,675</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>		

## 1. Actifs incorporels

Pas d'application.

## 2. Impôts différés

### a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

### b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

## 3. Actifs immobiliers

### a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

#### ***b. Méthode de valorisation***

La méthode de valorisation formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

### **4. Actifs financiers**

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

#### ***i. Participations***

Sous la rubrique « Participations », sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que les placements dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances.

Pour la méthode de valorisation de l'actif net, la valeur de l'entreprise est calculée en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs.

Cette méthode de valorisation représente 31,78 % de la rubrique « Participations ».

Le capital de Fédérale REIM (FIIS) est détenu à 55,14 % par l'association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, à 18,19 % par la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, à 18,11 % par la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, et à 8,56 % par Fédérale Real Estate.

Conformément à l'art. 171 du règlement délégué 2015/35, on entend par participation stratégique tout investissement en actions présentant une volatilité en valeur sur les 12 derniers mois plus faible qu'un investissement équivalent en action sur une période équivalente.

Le capital de la Société Coopérative est détenu à 72,43 % par l'association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, 15,97 % par la Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, 0,11 % par la Federale Real Estate et le solde par des coopérateurs (appelés les minoritaires).

L'évolution en terme de contrôle n'a cessé de se renforcer au cours des années par l'acquisition des actions cédées par les minoritaires et qui ont été acquises par la Mutuelle Vie.

D'autres critères sont également rencontrés :

- Le respect du principe de détention stable et durable de la participation : la Société Coopérative, créée en 1935, forme avec la Caisse Commune et la Mutuelle-Vie un consortium, [FEDERALE Assurance](#).
- Le caractère consistant de cette participation en matière stratégique : la volonté est de servir la clientèle, souvent liée au secteur de la construction et commune aux sociétés d'assurance, en leur offrant des contrats d'assurance couvrant leurs besoins tant en accident du travail qu'en responsabilité civile ou en couvertures techniques plus spécifiques. La complémentarité des produits d'assurance est une des forces commerciales de [FEDERALE Assurance](#).

- La volonté de détention stratégique à long terme : cette volonté se concrétise par l'établissement de conventions de sous-traitance intragroupe conclues entre les sociétés composant le consortium d'assurance et par la mise en place d'un comité de direction et d'un conseil d'administration uniques pour les entreprises d'assurance.

Cette évaluation représente 57,63 % de la rubrique « Participations ».

La valorisation des contreparties, quant à elle, tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 10,13 % de la rubrique « Participations ».

Enfin, la valorisation des fonds propres, pour laquelle les comptes annuels sont utilisés pour déterminer les actifs nets, représente 0,46 % pour la rubrique « Participation ».

## *ii. Actions*

La rubrique « Actions » comprend les actions cotées et non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une Bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 33,18 % de la rubrique « Actions ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 4,21 % de la rubrique « Actions ».

Enfin, les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 0,01 % de la rubrique « Actions ».

## *iii. Obligations*

La rubrique « Obligations » comprend les obligations cotées et non cotées.

Pour la valorisation des titres cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette dernière représente 78,15 % de la rubrique « Obligations », dont 48,79 % en obligations étatiques. La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 4,93 % de la rubrique «Obligations».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le « credit spread » et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 14,99 % de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne pour les loans représente 1,99 % de la rubrique « Obligations ».

## *iv. Fonds d'investissement*

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend les fonds cotés et non cotés.

Pour la valorisation des fonds cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 9,59 % de la rubrique « Fonds d'investissement ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 90,41 % de la rubrique « Fonds d'investissement ».

#### *v. Produits dérivés*

La rubrique «Produits dérivés» comprend les futures qui ne requièrent aucun placement net initial. A la date du 31 décembre 2022, il n'existe aucune position ouverte dans des produits dérivés en Société Coopérative, en Caisse Commune ou en Mutuelle Vie.

#### *vi. Branche 23*

Les investissements en branche 23 sont toujours valorisés à la juste valeur, tant dans les états financiers qu'en Solvency II.

### **5. Prêts et hypothèques**

Cette rubrique comprend les prêts, les prêts hypothécaires et les certificats immobiliers.

Le portefeuille de prêts hypothécaires belges a été vendu au cours de l'exercice 2022.

La valorisation des « loans & mortgages », ainsi « loans on policies » représente 4,12 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des certificats immobiliers non cotés, la valorisation de la contrepartie est utilisée. Cette dernière prend en compte les informations liées au marché. Cette valorisation représente 0,35 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des prêts « Private equity », un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 2,64 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché telles que le « credit spread » et l'index des prix à la consommation. Cette valorisation représente 37,12 % de la rubrique « Prêt et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 24,09 % de la rubrique «Prêts et hypothèques».

La valorisation via un modèle interne pour les *loans* représente 31,68 % de la rubrique «Prêts et hypothèques».

### **6. Autres**

Les « autres créances » n'ont pas été revalorisées dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise.

## D.1.5. Groupe FEDERALE ASSURANCE

	Solvency II value		Statutory accounts value	
	C0010		C0020	
Assets				
Goodwill	R0010	0	0	0
Deferred acquisition costs	R0020	0	0	0
Intangible assets	R0030	0	17,328,166	
Deferred tax assets	R0040	0	22,509,013	
Pension benefit surplus	R0050	0	0	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	68,246,601	58,552,241	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	3,026,418,555	3,027,000,866	
Property (other than for own use)	R0080	477,039,486	476,454,586	
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	12,592,415	12,592,415	
Equities	R0100	308,409,338	308,409,338	
Equities - listed	R0110	182,290,618	182,290,618	
Equities - unlisted	R0120	126,118,720	126,118,720	
Bonds	R0130	2,161,909,895	2,163,077,106	
Government Bonds	R0140	1,130,796,105	1,134,247,013	
Corporate Bonds	R0150	1,031,113,791	1,028,830,094	
Structured notes	R0160			
Collateralised securities	R0170			
Collective Investments Undertakings	R0180	65,759,998	65,759,998	
Derivatives	R0190	707,423	707,423	
Deposits other than cash equivalents	R0200	0	0	
Other investments	R0210			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	20,457,935	20,457,935	
Loans and mortgages	R0230	562,282,268	657,336,714	
Loans on policies	R0240	17,412,281	17,412,281	
Loans and mortgages to individuals	R0250	116,614	116,614	
Other loans and mortgages	R0260	544,753,373	639,807,818	
Reinsurance recoverables from:	R0270	66,419,482	93,306,352	
Non-life and health similar to non-life	R0280	60,654,888	90,370,452	
Non-life excluding health	R0290	60,516,605	90,232,169	
Health similar to non-life	R0300	138,283	138,283	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	5,764,594	2,935,900	
Health similar to life	R0320	877,359	877,359	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	4,887,235	2,058,541	
Life index-linked and unit-linked	R0340	0	0	
Deposits to cedants	R0350	306,935	306,935	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	40,000,542	40,000,542	
Reinsurance receivables	R0370	15,377,718	15,377,718	
Receivables (trade, not insurance)	R0380	150,285,588	150,285,588	
Own shares (held directly)	R0390	0	0	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0	0	
Cash and cash equivalents	R0410	49,606,226	49,606,226	
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	12,110,807	12,110,807	
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>4,011,512,658</b>	<b>4,164,927,550</b>	

Liabilities	C0010	C0020
Technical provisions – non-life	R0510 420,260,466	668,682,925
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520 344,486,985	615,329,438
TP calculated as a whole	R0530 0	
Best Estimate	R0540 320,007,067	
Risk margin	R0550 24,479,918	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560 75,773,482	53,353,487
TP calculated as a whole	R0570 0	
Best Estimate	R0580 69,062,747	
Risk margin	R0590 6,710,734	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600 2,604,382,782	2,513,685,532
Technical provisions - health (similar to life)	R0610 600,355,013	423,125,035
TP calculated as a whole	R0620 0	
Best Estimate	R0630 554,051,682	
Risk margin	R0640 46,303,330	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650 2,004,027,770	2,090,560,496
TP calculated as a whole	R0660 0	
Best Estimate	R0670 1,981,222,294	
Risk margin	R0680 22,805,476	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690 20,457,935	13,977,728
TP calculated as a whole	R0700 0	
Best Estimate	R0710 20,457,935	
Risk margin	R0720 0	
Other technical provisions	R0730	24,517,087
Contingent liabilities	R0740 0	
Provisions other than technical provisions	R0750 4,439,613	4,439,613
Pension benefit obligations	R0760 24,030,723	69,326,436
Deposits from reinsurers	R0770 29,269,535	29,269,535
Deferred tax liabilities	R0780 29,200,634	6,379,627
Derivatives	R0790 0	0
Debts owed to credit institutions	R0800 54831059.08	54831059.08
Debts owed to credit institutions resident domestically	ER0801	
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	ER0802 54,831,059	54,831,059
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	ER0803	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810 1,022,005	1,022,005
Insurance & intermediaries payables	R0820 24,483,163	24,483,163
Reinsurance payables	R0830 12,791,702	7,224,453
Payables (trade, not insurance)	R0840 57,062,626	57,168,319
Subordinated liabilities	R0850 8,603,138	8,603,138
Subordinated liabilities not in BOF	R0860 3,603,138	0
Subordinated liabilities in BOF	R0870 5,000,000	8,603,138
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880 16,830,010	16,830,010
<b>Total liabilities</b>	R0900 3,307,665,393	3,500,440,630
<b>Excess of assets over liabilities</b>	R1000 703,847,265	664,486,920

## 1. Actifs incorporels

Conformément à la réglementation Solvency II, les actifs incorporels n'ont pas été valorisés au niveau du bilan, car ils ne répondent pas aux critères pour les rendre éligibles dans le cadre de la réglementation Solvency II.

## 2. Impôts différés

La description décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe **FEDERALE Assurance**. Cependant, dans le cas du Groupe **FEDERALE Assurance**, des impôts différés à l'actif ainsi qu'au passif sont repris dans le bilan économique. Cela provient du fait que des impôts différés :

- Sont repris à l'actif du bilan de la Mutuelle-Vie ;
- Sont repris au passif du bilan de la Société Coopérative et de la S.A. Optimco.

## 3. Actifs immobiliers

### a. Description de base

La description décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe **FEDERALE Assurance**.



#### **b. Méthode de valorisation**

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe [FEDERALE Assurance](#).

#### **4. Actifs financiers**

La méthode de valorisation décrite au paragraphe D.1.1, point 4. pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe [FEDERALE Assurance](#).

#### **5. Crédits hypothécaires**

Il n'y a pas de crédits hypothécaires présents dans la rubrique "Other Loans and Mortgages".

#### **6. Autres**

Les « autres créances » n'ont pas été revalorisées dans le cadre de Solvency II.

## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Société Coopérative

#### 1. Valorisation

Le mapping suivant a été réalisé entre les branches proposées par la Société Coopérative et les « Lines of Business » reprises dans la législation Solvency II pour arriver à la segmentation nécessaire :

NON LIFE	
Motor vehicle liability	BR 10a RC Auto
Motor, other classes	BR 03 Corps de Véhicules Terrestres
Fire and other property damage	BR 08-09 Incendies et Autres dommages aux biens BR 16 Pertes pécuniaires Diverses
Third-party liability	BR 13 RC Générale
Legal expenses	BR 17 Protection Juridique
Miscellaneous	BR 16 Salaire Garanti

Health NSLT	
Medical expense insurance	BR 02 Maladie
Income protection insurance	BR 01 Accident BR 02 Revenu Garanti

#### 2. Description des bases, méthodes et hypothèses

L'évaluation du passif dans la directive Solvency II indique que la valeur des provisions techniques sera égale à la somme du « Best Estimate » et d'une « Risk Margin » (marge de risque).

##### a. Best estimate

Pour chaque branche, un Best Estimate est calculé séparément pour la provision pour primes (qui se substitue aux provisions pour primes non acquises et aux provisions pour risques en cours) et pour la provision pour sinistres constituée pour les sinistres déjà survenus.

Le Best Estimate est égal à la somme des cash flows moyens attendus actualisés.

L'actualisation des cash flows pour le calcul des Best Estimate utilise la courbe sans risque de l'EIOPA au 31 décembre 2021 avec le « Volatility Adjustment ».

**Best Estimate** : Pour la détermination des cash flows liés au Best Estimate des provisions pour sinistres, les méthodes actuarielles basées sur les analyses triangulaires ont été appliquées pour chaque Line of Business (LoB). Une distinction a été faite entre les petits sinistres et les grands sinistres dans les analyses actuarielles.

##### b. Risk margin

La marge de risque est calculée pour chaque LoB de la Société Coopérative.

## D.2.2. Caisse Commune

### 1. Valorisation

La branche accidents du travail étant une activité hybride, une segmentation de la branche s'impose afin de pouvoir utiliser des techniques actuarielles différentes mais appropriées sur chacun des segments.

Sont considérées comme type NSLT (*Non Similar To Life Techniques*) :

- les provisions pour primes (et l'entièreté du risque de primes) : l'accident du travail est à considérer comme une branche IARD en ce qui concerne la souscription ;
- les provisions pour IT & FM (frais médicaux et incapacité temporaire) : les provisions techniques pour ces « petites » garanties sont traitées comme des provisions de type Non-Vie. Les méthodes actuarielles partant de triangles sont utilisées.

Sont considérées comme type SLT (*Similar To Life Techniques*) :

- Toutes les provisions de type « rente » : c.à.d. les provisions pour les garanties « invalidité permanente », « aide de tierce personne » et « prothèses ».

Le choix de la segmentation est non seulement basé sur les techniques de valorisation des Best Estimates, mais aussi sur la taxonomie des risques pris en compte dans le calcul du SCR.

### 2. Description des bases, méthodes et hypothèses

#### a. Best estimate

- NSLT :
  - les mêmes méthodes actuarielles sur les triangles des sinistres pour le calcul des Best Estimates ont été appliquées pour la partie provisions similaires à la non vie.
- SLT :
  - les provisions « Sinistre » : RSR (*réserve sinistres à régler*) des cas d'IP (*incapacité permanente*) et décès;
  - les provisions « Allocation » : RMP (*réserve mathématique provisoire*);
  - les provisions « Rente » : RMD (*réserve mathématique définitive*);
  - les provisions « Prothèse » : RSR & RMD (*réserve sinistres à régler & réserve mathématique définitive*).

#### b. Risk margin

La marge de risque est calculée au niveau global.

### D.2.3. Mutuelle-Vie

#### 1. Valorisation

Les provisions techniques afférentes à la Mutuelle-Vie font l'objet d'une décomposition selon les trois LoB suivantes :

- *Health similar to non life* : assurance soins de santé relative à la branche 2 pratiquée par la Mutuelle-Vie.
- *Unit linked* : opérations de la branche 23, à savoir les opérations d'assurances liées à un fonds d'investissement.
- *Life* : opérations de la branche 21 et assurances complémentaires (branches 21 et 2), de même que les opérations de la branche 26 (opérations de capitalisation). Les opérations de la branche 21 concernent à la fois l'assurance de groupe et les assurances vie individuelles, de même que les assurances de rentes. Les assurances complémentaires sont relatives aux assurances contre le risque d'invalidité prévoyant soit le versement d'une rente, soit le fait que l'assureur se substitue au preneur aux fins de verser la prime de l'assurance principale.

#### 2. Description des bases, méthodes et hypothèses

##### a. Best estimate

- *Health similar to non life* : Le montant des « Best Estimates » en matière de soins de santé a été obtenu en prenant comme Best Estimate la provision, issues de BGAAP. Le règlement des sinistres en cette matière est relativement rapide. Cette activité reste non matérielle.
- *Unit-linked* : Le montant des « Best Estimates » relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement est identique à celui spécifié aux comptes statutaires en BGAAP. Le risque de placement n'étant pas supporté par l'entreprise, le montant des provisions est simplement égal à la valeur de l'unité multipliée par le nombre d'unités du contrat au 31/12/2021.
- *Life* : Le montant des « Best Estimates » a été obtenu en développant les « cash flows » relatifs à l'assurance sur la vie et en actualisant ceux-ci. Les principales hypothèses qui sous-tendent les calculs sont les suivantes :
  - la courbe des taux utilisée pour actualiser les « cash flows » est celle publiée par l'EIOPA au 31/12/ 2021;
  - la valeur du « volatility adjustment » est celle publiée par l'EIOPA au 31/12/2021 ;
  - les « cash flows » des produits d'assurance vie (branche 21 et branche 26) ont été déterminés à l'aide de formules spécifiques à chacun des produits en prenant en compte leurs caractéristiques propres;
  - les tables de mortalité utilisées pour les assurances de capitaux sont celles élaborées par Assuralia sur base de la mortalité observée pour les années 2012 à 2016. La table d'expérience Assuralia utilisée tient compte du sexe de l'assuré et de la combinaison d'assurance modélisée. Ainsi lorsqu'il y a prédominance du caractère décès, le choix effectué est celui d'une table « genre décès » ; tandis que si l'opération est plutôt à caractère vie, le choix est celui d'une table « genre vie ».

- La table choisie dépend également du fait que la combinaison choisie est celle d'une assurance de groupe ou celle d'une assurance individuelle;
- les tables prospectives du bureau du plan ont été utilisées pour le portefeuille des rentes;
  - lorsque le preneur peut effectivement exercer une option de rachat ou de réduction, celle-ci a été prise en compte à travers des lois de rachat et de réduction spécifiques à chaque groupe de produits d'assurance ayant des caractéristiques communes;
  - la participation bénéficiaire en cas de décès (augmentation du capital décès en cas de survenance de celui-ci) a été modélisée en assurance de groupe sur les cinq prochaines années;
  - les sinistres en cas d'invalidité payés sous forme de rentes ont été modélisés. Des développements de « cash flows » ont été effectués en utilisant les tables prospectives du bureau du plan et l'actualisation de ceux-ci a été effectuée pour calculer le « best estimate ».

#### **b. Risk margin**

La marge de risque est calculée au niveau global.

### **D.2.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE**

Le montant des « Best Estimates » dans le cadre du Groupe **FEDERALE Assurance** a été obtenu en faisant la somme algébrique des Best Estimates des quatre entités d'assurance selon les hypothèses de calcul décrites dans les sections précédentes.

Le montant de la marge de risque du Groupe **FEDERALE Assurance** est également obtenu en faisant la somme algébrique des marges de risques des quatre entités d'assurance selon les hypothèses de calcul décrites dans les sections précédentes.

### **D.3. Autres passifs**

Aucune valorisation n'a été faite dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise, ou la valeur IFRS dans le cadre des provisions pour « employee's benefits ».

Pour la Mutuelle-Vie, le poste « provisions other than technical provisions » correspond au poste « Fonds pour dotations futures » en BGAAP.

### **D.4. Méthodes de valorisation alternatives**

Pas d'application.

### **D.5. Autres informations**

Pas d'application.

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1. Fonds propres

#### E.1.1. Société Coopérative

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3	
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	1,119,184.32	1,119,184.32				
	Share premium account related to initial funds, members' contributions or the Subordinated mutual member accounts	R0030	0.00					
		R0040	0.00					
		R0050	0.00					
	Surplus funds	R0070	0.00					
	Preference shares	R0090	0.00					
	Share premium account related to	R0110	0.00					
	Reconciliation reserve	R0130	416,396,892.99	416,396,892.99				
	Subordinated liabilities	R0140	0.00		0.00	0.00	0.00	
	An amount equal to the value of net deferred	R0160	0.00				0.00	
Other own fund items approved by the	R0180	0.00						
Own funds from the financial statements	Own funds from the financial statements	R0220						
Deductions	Deductions for participations in	R0230						
Total basic own funds after deductions			R0290	417,516,077.31	417,516,077.31	0.00	0.00	0.00
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital	R0300						
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the Subordinated mutual member accounts	R0310						
	Unpaid and uncalled preference shares	R0320						
	A legally binding commitment to	R0330						
	Letters of credit and guarantees under	R0340						
	Letters of credit and guarantees other than	R0350						
	Supplementary members calls under	R0360						
	Supplementary members calls - other	R0370						
	Other ancillary own funds	R0390						
Total ancillary own funds			R0400					
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	417,516,077.31	417,516,077.31	0.00	0.00	0.00	
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	417,516,077.31	417,516,077.31	0.00	0.00		
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	417,516,077.31	417,516,077.31	0.00	0.00	0.00	
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	417,516,077.31	417,516,077.31	0.00	0.00		
	SCR	R0580	138,725,243.52					
MCR	R0600	38,841,700.80						
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	3.05						
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	10.80						

Les fonds propres de la Société Coopérative sont répartis entre la réserve de réconciliation de € 417.516.077 et le capital libéré de € 1.119.184. Outre ces éléments de fonds propres, la Société Coopérative dispose également d'un capital non encore appelé pour un montant de € 1.205.146.

Pour la Société Coopérative, le ratio de solvabilité s'élève à 305 %.

## E.1.2. Caisse Commune

S.23.01.01.01 Own funds			Sheets	Z Axis:			
			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
	Share premium account related to ordinary share	R0030					
	Initial funds, members' contributions or the	R0040					
	Subordinated mutual member accounts	R0050					
	Surplus funds	R0070					
	Preference shares	R0090					
	Share premium account related to preference	R0110					
	Reconciliation reserve	R0130	219,836,644.89	219,836,644.89			
	Subordinated liabilities	R0140					
	An amount equal to the value of net deferred tax	R0160					
Other own fund items approved by the	R0180						
Own funds from the financial statements that	R0220						
Deductions for participations in	R0230						
Total basic own funds after deductions	R0290	219,836,644.89	219,836,644.89				
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital	R0300					
	Unpaid and uncalled initial funds, members'	R0310					
	Unpaid and uncalled preference shares	R0320					
	A legally binding commitment to	R0330					
	Letters of credit and guarantees under Article	R0340					
	Letters of credit and guarantees other than	R0350					
	Supplementary members calls under	R0360					
	Supplementary members calls - other	R0370					
Other ancillary own funds	R0390						
Total ancillary own funds	R0400						
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	219,836,644.89	219,836,644.89			
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	219,836,644.89	219,836,644.89			
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	219,836,644.89	219,836,644.89			
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	219,836,644.89	219,836,644.89			
SCR	R0580	138,878,353.92					
MCR	R0600	34,219,588.48					
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	1.61					
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	6.42					

La réserve de réconciliation de la Caisse Commune s'élève à € 219.836.645 et constitue à elle seule la totalité des fonds propres.

Pour la Caisse Commune, le ratio de solvabilité s'élève à 161 %.

### E.1.3. Mutuelle-Vie

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
	Share premium account related to ordinary	R0030					
	Initial funds, members' contributions or the Subordinated mutual member accounts	R0040					
	Surplus funds	R0070	173,352,867.27	173,352,867.27			
	Preference shares	R0090					
	Share premium account related to preference	R0110					
	Reconciliation reserve	R0130	242,487,427.46	242,487,427.46			
	Subordinated liabilities	R0140	60,000,000.00			60,000,000.00	
	An amount equal to the value of net deferred tax	R0160					
	Other own fund items approved by the	R0180					
Own funds from the financial statements that	Own funds from the financial statements that	R0220					
Deductions	Deductions for participations in	R0230					
Total basic own funds after deductions			R0290	475,840,294.73	415,840,294.73	60,000,000.00	
Ancillary own funds	Unpaid and uncalled ordinary share capital	R0300					
	Unpaid and uncalled initial funds, members'	R0310					
	Unpaid and uncalled preference shares	R0320					
	A legally binding commitment to	R0330					
	Letters of credit and guarantees under	R0340					
	Letters of credit and guarantees other than	R0350					
	Supplementary members calls under	R0360					
	Supplementary members calls - other	R0370					
	Other ancillary own funds	R0390					
	Total ancillary own funds			R0400			
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	475,840,294.73	415,840,294.73		60,000,000.00	
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	475,840,294.73	415,840,294.73		60,000,000.00	
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	475,840,294.73	415,840,294.73		60,000,000.00	
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	428,814,828.83	415,840,294.73		12,974,332.10	
SCR			R0580	207,819,612.22			
MCR			R0600	64,871,660.52			
Ratio of Eligible own funds to SCR			R0620	2.29			
Ratio of Eligible own funds to MCR			R0640	6.81			

Les fonds propres de la Mutuelle-Vie sont détaillés dans le tableau de la page suivante. Ceux-ci s'élèvent à € 475.840.294,73 au 31 décembre 2022. Ils sont composés de trois éléments :

- le *surplus funds* pour un montant de € 173.352.867 ;
- de la réserve de réconciliation qui s'élève à € 242.487.427 ; et
- du prêt subordonné pour un montant de € 60.000.000.

Le ratio de solvabilité est de 229 %.



## E.1.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE

S.23.01.04.01 Own funds		Sheets	Z Axis:				
			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector	Reconciliation reserve	R0130	703,847,265.02	703,847,265.02			
	Subordinated liabilities	R0140	5,000,000.00			5,000,000.00	
Own funds from the financial statements that	Own funds from the financial statements that	R0220	0.00				
Deductions	Deductions for participations in other whereof deducted according to art 228 of the	R0230					
	Deductions for participations where there	R0240					
	Deduction for participations included by	R0250					
	Total of non-available own fund items	R0270		0.00	0.00	0.00	0.00
	Total deductions	R0280			0.00	0.00	0.00
Total basic own funds after deductions	R0290		708,847,265.02	703,847,265.02	0.00	5,000,000.00	0.00
Own funds when using the D&A, exclusively or in combination of method 1	Own funds aggregated when using the D&A and	R0450					
	Own funds aggregated when using the D&A and	R0460					
	Total available own funds to meet the consolidated	R0520	708,847,265.02	703,847,265.02		5,000,000.00	
	Total available own funds to meet the minimum	R0530	708,847,265.02	703,847,265.02		5,000,000.00	
	Total eligible own funds to meet the consolidated	R0560	708,847,265.02	703,847,265.02		5,000,000.00	
Consolidated Group SCR	Total eligible own funds to meet the minimum	R0570	708,847,265.02	703,847,265.02		5,000,000.00	
		R0590	391,084,094.80				
Minimum consolidated Group SCR		R0610	145,679,988.87				
Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the		R0630	1.81				
Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR		R0650	4.87				
Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and		R0660	708,847,265.02	703,847,265.02		5,000,000.00	
SCR for entities included with D&A method		R0670					
Group SCR		R0680	391,084,094.80				
Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included		R0690	1.81				

Les fonds propres (NAV) du Groupe **FEDERALE Assurance** s'élèvent à € 708.847.265 au 31/12/2022.

Le ratio de solvabilité du Groupe est de 181.25 %.

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

La directive Solvabilité II définit deux niveaux de marge de solvabilité :

- I. Un Capital de Solvabilité Requis (Solvency Capital Requirement SCR) qui donne le niveau des Own Funds (Fonds Propres) éligibles permettant d'absorber les pertes significatives dans le chef des compagnies d'assurance.
- II. Un Minimum de Capital Requis (Minimum Capital Requirement MCR) qui donne le niveau des Own Funds (Fonds Propres) de base éligibles en deçà duquel la compagnie d'assurance (ou réassureur) court un risque inacceptable en poursuivant son activité. En dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique.

Les deux niveaux de capital de solvabilité sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**Mutuelle Vie :**

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	183,887,064.19	228,722,709.42		
Counterparty default risk	R0020	6,043,533.05	6,043,533.05		
Life underwriting risk	R0030	38,540,796.19	70,134,411.71		
Health underwriting risk	R0040	59,612.86	97,657.77		
Non-life underwriting risk	R0050				
Diversification	R0060	-29,636,850.76	-47,700,289.93		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	198,894,155.53	257,298,022.02		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets
			Article 112
			Value
			C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		
Operational risk	R0130	8,925,456.69	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-58,403,866.49	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	207,819,612.22	
Capital add-on already set	R0210		
Solvency capital requirement	R0220	207,819,612.22	
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-	R0400	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0420	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0430	
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for	R0440	
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP	R0450	
	Net future discretionary benefits	R0460	100,151,984.12

**Société Coopérative :**

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	83,369,805.18	83,369,805.18		
Counterparty default risk	R0020	10,478,412.06	10,478,412.06		
Life underwriting risk	R0030				
Health underwriting risk	R0040	4,290,487.66	4,290,487.66		
Non-life underwriting risk	R0050	99,153,214.44	99,153,214.44		
Diversification	R0060	-46,559,145.96	-46,559,145.96		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	150,732,773.38	150,732,773.38		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:
			Article 112	No
			Value	
			C0100	
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120			
Operational risk	R0130	8,408,022.63		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140			
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-22,415,552.49		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160			
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	136,725,243.52		
Capital add-on already set	R0210			
Solvency capital requirement	R0220	136,725,243.52		
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP	R0450		
	Net future discretionary benefits	R0460	0.00	

**Caisse Commune :**

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	88,208,096.10	88,208,096.10		
Counterparty default risk	R0020	2,252,664.84	2,252,664.84		
Life underwriting risk	R0030				
Health underwriting risk	R0040	78,413,987.70	78,413,987.70		
Non-life underwriting risk	R0050				
Diversification	R0060	-36,283,111.20	-36,283,111.20		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	132,591,637.44	132,591,637.44		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:
			Article 112	No
			Value	
			C0100	
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120			
Operational risk	R0130	4,286,716.48		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140			
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150			
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160			
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	136,878,353.92		
Capital add-on already set	R0210			
Solvency capital requirement	R0220	136,878,353.92		
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP	R0450		
	Net future discretionary benefits	R0460	0.00	

**Groupe consolidé :**

S.25.01.04.01 Basic Solvency Capital Requirement		Sheets	Z Axis:	
		Article 112	No	
		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	284,082,522.03	327,139,817.25	
Counterparty default risk	R0020	20,102,073.12	20,102,073.12	
Life underwriting risk	R0030	38,540,796.19	70,134,411.71	
Health underwriting risk	R0040	80,557,607.51	80,557,607.51	
Non-life underwriting risk	R0050	115,252,320.10	115,252,320.10	
Diversification	R0060	-159,623,670.49	-182,418,366.67	
Intangible asset risk	R0070			
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>378,911,648.46</b>	<b>430,767,863.02</b>	

S.25.01.04.02 Calculation of Solvency Capital Requirement		Sheets	Z Axis:
		Article 112	No
		Value	
		C0100	
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		
Operational risk	R0130	23,080,827.30	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-45,578,022.09	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-17,591,258.75	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	390,879,409.48	
Capital add-ons already set	R0210		
Solvency capital requirement for undertakings under consolidated method	R0220	391,084,094.80	
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
	Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
	Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
	Net future discretionary benefits	R0460	100,151,984.12
	Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	145,879,988.87
Information on other entities	Capital requirement for other financial sectors (Non-insurance capital requirements)	R0500	
	Capital requirement for other financial sectors	R0510	
	Capital requirement for other financial sectors	R0520	
	Capital requirement for other financial sectors	R0530	
	Capital requirement for non-controlled participation requirements	R0540	404,885.32
Capital requirement for residual undertakings	R0550		
Overall SCR	SCR for undertakings included via D and A	R0560	
	Solvency capital requirement	R0570	391,084,094.80

### **E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital et de la solvabilité requis**

Pas d'application.

#### **E.3.1.1. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Pas d'application

#### **E.3.1.2. Autres informations**

Pas d'application.



Rue de l'Étuve 12 - 1000 Bruxelles  
Tél. 02 509 04 11 - [www.federale.be](http://www.federale.be)